

**BRUXELLES
FORMATION**



former pour l'emploi

Les chercheurs d'emploi de longue durée en formation 2024

Analyse du profil



– avril 2026 –

**SERVICE ÉTUDES
ET STATISTIQUES
DE BRUXELLES FORMATION**

Contacts :

Secrétariat du Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation : 02 371 74 13

ses@bruxellesformation.brussels
l.ballant@bruxellesformation.brussels

www.bruxellesformation.brussels

TABLE DES MATIÈRES

Synthèse de l'étude.....	5
1. Introduction	6
1.1. Périmètre de l'étude.....	7
1.2. Effectifs.....	11
1.3. Lexique	13
1.4. Réforme du chômage – 1 ^{er} mars 2026	14
2. La durée de recherche d'emploi.....	15
2.1. Évolution.....	16
2.2. Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois.....	17
2.3. Par type d'opérateur	18
2.4. Par centre de formation	19
2.5. Par nature de formation	19
2.6. Par domaine de formation.....	20
3. La durée de recherche d'emploi – par sexe	22
3.1. Évolution.....	23
3.2. Comparaison avec l'ensemble de CE bruxellois	23
4. La durée de recherche d'emploi – par catégorie d'âge.....	25
4.1. Différence par genre	26
4.2. Évolution.....	27
4.3. Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois.....	28
5. La durée de recherche d'emploi – par nationalité	30
5.1. Différence par genre	31
5.2. Évolution.....	33
5.3. Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois.....	34
6. La durée de recherche d'emploi – par niveau de diplôme	36
6.1. Différence par genre	37
6.2. Diplômes étrangers sans équivalence.....	38
6.3. Évolution.....	39
6.4. Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois.....	41
7. La commune de résidence et le croissant pauvre.....	44
7.1. Différence par genre	45
7.2. Évolution.....	46
7.3. Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois.....	46
8. La monoparentalité	48
8.1. Différence par genre	49

8.2.	Évolution.....	49
8.3.	Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois.....	49
9.	Les catégories professionnelles	51
9.1.	Différence par genre	53
9.2.	Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois.....	56
10.	Les bénéficiaires de l'intervention majorée (statut BIM)	59
11.	Conclusion.....	61

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

Cette étude dresse un état des lieux détaillé du profil des **chercheurs d'emploi (CE) de longue durée** en formation chez Bruxelles Formation et ses partenaires en **2024**. Les CE de longue durée représentent **40,0%** des stagiaires en formation en 2024. Plus précisément : **14,8%** des stagiaires cherchent un emploi depuis 1 an à moins de 2 ans et **25,1%** depuis 2 ans ou plus. Les CE de longue durée sont plus nombreux dans certains types de formation, en particulier en **FPI en établissement d'enseignement** (56,1% depuis 2 ans ou plus) et en **alphabétisation** (44,4% depuis 2 ans ou plus).

Les CE de longue durée présentent des caractéristiques de profil spécifiques :

- **Le sexe** - Il s'agit plus souvent de femmes : 56,7% pour les CE de 1 à 2 ans et 56,2% pour les CE de 2 ans et plus, contre 49,9% pour les CE de courte durée.
- **L'âge** - Les CE de longue durée en formation sont également en moyenne plus âgés : 69,0% des CE de 2 ans et plus ont au moins 35 ans, et 10,4% ont au moins 55 ans, contre seulement 3,4% de CE de courte durée.
- **Le niveau de diplôme** - Ils ont également plus souvent un diplôme étranger non reconnu (44,4% des CE de 1 à 2 ans, contre 36,7% des CE de courte durée) ou un diplôme reconnu correspondant à un faible niveau de qualification (21,9% des CE de 2 ans et plus, contre 19,9% des CE de courte durée).
- **Le lieu de résidence** - Ils résident plus souvent dans un des quartiers du croissant pauvre de Bruxelles (28,2% et 31,2% - contre 27,0% des CE de courte durée).
- **La monoparentalité** – Ils sont plus souvent confrontés à la monoparentalité, en particulier les femmes : 23,8% des femmes CE de 1 à 2 ans et 32,2% des femmes CE de 2 ans et plus sont des mères isolées, contre 14,6% des femmes au chômage de courte durée.
- **Les catégories professionnelles** – Ils perçoivent plus souvent des allocations de chômage, en particulier les CE de 2 ans et plus (59,8%), tandis que cela ne concerne qu'une minorité des CE de courte durée (26,6%).
- **Le statut BIM** – Ils bénéficient plus souvent du statut BIM : 54,2% des CE de 1 à 2 ans et 60,5% des CE de 2 ans et plus, contre 40,6% des CE de courte durée.

Plusieurs de ces caractéristiques constituent des **facteurs de vulnérabilité** sur le marché de l'emploi, qui s'ajoutent aux **difficultés** déjà rencontrées par les CE de longue durée (notamment la stigmatisation liée à une durée prolongée de recherche d'emploi). Ce **cumul** peut renforcer les difficultés d'accès à l'emploi.

L'étude du profil des CE de longue durée en formation en 2024 constitue un **point de référence** avant la mise en œuvre de la **réforme du chômage** du 1^{er} mars 2026. Elle offre une première photographie permettant d'alimenter un suivi régulier de ce public.

INTRODUCTION

Il existe une grande diversité de profils parmi les chercheurs d'emploi en formation. L'un des critères permettant de les distinguer est la **durée de recherche d'emploi**. Tandis qu'une partie des stagiaires est récemment entrée sur le marché du travail, une autre est à la recherche d'un emploi depuis parfois de nombreuses années. Ces derniers font l'objet de cette étude.

Les **chercheurs d'emploi de longue durée** constituent un **public éloigné de l'emploi**, faisant partie des **groupes cibles prioritaires** en faveur desquels Bruxelles Formation souhaite agir¹. Il s'agit d'un public d'autant plus vulnérable que la **durée du chômage** est inversement proportionnelle aux **chances d'embauche**. En effet, une étude de l'Université de Gand² montre que les chercheurs d'emploi de longue durée sont **perçus** par les employeurs comme **moins motivés, moins compétents** et, par conséquent, **moins productifs**. Cette pénalité apparaît clairement à partir d'un an de chômage. À l'inverse, les probabilités d'embauche sont légèrement plus élevées pour les chercheurs d'emploi de courte durée, en particulier pour ceux au chômage depuis six mois ou moins.

Si les chercheurs d'emploi de longue durée constituent un public vulnérable, ils peuvent par ailleurs **cumuler** cette difficulté avec **d'autres caractéristiques individuelles** pesant d'autant plus sur leurs chances d'obtenir un emploi. C'est notamment le cas des **chercheurs d'emploi âgés de 55 ans et plus**, catégorie pour laquelle les perspectives d'emploi sont les plus faibles. L'accès à l'emploi devient encore plus difficile lorsque ces seniors sont confrontés à une longue période de recherche d'emploi. Celle-ci renforce la **stigmatisation** et accroît les risques de **marginalisation professionnelle**. Un autre exemple marquant est celui de l'origine, comme le montre l'étude de l'observatoire View qui y est consacrée : « *les personnes d'origine extra-européenne ont des parcours d'insertion dans l'emploi plus longs et (...) sont davantage exposées à un enlisement dans le chômage de longue durée* »³.

Une analyse du **profil des chercheurs d'emploi de longue durée** s'avère d'autant plus pertinente dans un **contexte** de durcissement de la **réglementation du chômage**. Depuis le 1^{er}

¹ Bruxelles Formation, [Contrat de gestion 2023 – 2027](#).

² D'hert L, Baert S, Lippens L. [Unemployment, inactivity, and hiring chances : a systematic review and meta-analysis](#). SOCIAL SCIENCE RESEARCH NETWORK. 2024

³ [actiris.brussels](#) et [view.brussels](#), [Monitoring des chercheuses et chercheurs d'emploi sous l'angle de l'origine nationale](#), septembre 2025.

juillet 2025, la durée du droit aux allocations de chômage ordinaires (sur base du travail) est limitée, sauf exceptions⁴, à une période allant d'un an à deux ans, selon le passé professionnel de la personne. Par conséquent, la grande majorité des chercheurs d'emploi de longue durée sont ou seront **automatiquement exclus du bénéfice des allocations de chômage**. Il faut cependant noter qu'une partie de ceux-ci n'est, ou ne sera, en réalité pas touchée par la nouvelle réglementation du chômage, car elle ne bénéficiait déjà pas des allocations de chômage avant l'entrée en vigueur de celle-ci. Néanmoins, cette **évolution réglementaire** est susceptible de modifier la composition et les trajectoires de ce public en formation. L'étude portant sur le profil des chercheurs d'emploi de longue durée en formation en 2024 permet ainsi d'établir un **premier état des lieux** avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. Elle constitue un point de référence pour un **monitoring ultérieur**, afin d'identifier et d'analyser les éventuelles **évolutions des profils** une fois la réforme appliquée, à travers l'analyse des prochaines cohortes de stagiaires.

1.1. Périmètre de l'étude

Cette analyse prend en compte tous les **chercheurs d'emploi** (CE) qui ont suivi une formation chez Bruxelles Formation et ses partenaires :

- La **formation en centre**, soit dans les centres de Bruxelles Formation, chez ses partenaires (de l'insertion socio-professionnelle, de l'Enseignement pour Adultes ou de la formation des personnes en situation de handicap), en mobilité interrégionale ou encore en FPI en établissement d'enseignement ;
- L'**autoformation** ou e-learning (formation 100% en ligne) ;
- Les **stages et formations en entreprise** (SFE).

Cette étude se concentre sur les CE de longue durée, en distinguant **trois catégories** de stagiaires sur base de la durée de recherche d'emploi des CE en formation :

- Les **CE de courte durée** : les CE à la recherche d'un emploi depuis moins d'un an ;
- Les **CE [1 à < 2 ans]** : les CE à la recherche d'un emploi depuis un an jusqu'à moins de deux ans ;
- Les **CE [2 ans et +]** : les CE à la recherche d'un emploi depuis deux ans et plus.

La **durée de recherche d'emploi** correspond au nombre de mois de chômage révolus à la signature du contrat de formation (si plusieurs formations ont été suivies durant la période prise en compte, c'est la première formation qui est prise en compte dans le calcul de la durée de recherche d'emploi). Le nombre de mois de chômage correspond à la durée d'inscription dans un des trois services régionaux de l'emploi (chez Actiris, au Forem ou au VDAB). Attention : Avant 2021, la date d'inscription n'est connue que pour les CE inscrits chez Actiris. Il est donc possible que la durée de recherche d'emploi soit surestimée dans le cas où les chercheurs d'emploi inscrits dans le passé chez Actiris se soient inscrits ultérieurement au VDAB ou au Forem.

La répartition des CE de longue durée est analysée :

- Pour le **total** des CE en formation ;
- Par **type d'opérateur** :

⁴ Quelques exceptions existent à la limitation des allocations de chômage dans le temps. C'est notamment le cas pour les chômeurs de 55 ans et plus, avec une carrière d'au moins 30 ans et au moins 156 jours travaillés par an (c'est-à-dire au moins un mi-temps). Ce passé professionnel passera graduellement de 30 à 35 ans entre 2025 et 2030.

- Centres de Bruxelles Formation, y compris les FPI en établissement d'enseignement ;
- Partenaires ;
- Autoformation ;
- SFE⁵.
- Par **centre de formation**, y compris les FPI en établissement d'enseignement :
 - **BF bureau & services** ;
 - **BF construction** ;
 - **BF digital** ;
 - **BF espaces numériques** (présentiel) ;
 - **BF langues** ;
 - **BF logistique** ;
 - **BF management** ;
 - **BF métiers urbains** ;
 - **BF technics** ;
 - **BF tremplin** ;
 - **FPI en établissement d'enseignement**.
- Par **nature de formation** : uniquement celles directement liées à la formation⁶ (à l'exception du perfectionnement⁷ qui n'est pas inclus en raison d'effectifs trop faibles⁸) :
 - **Alphabétisation** : action de formation visant à apprendre à lire, écrire et parler ;
 - **Aptitudes professionnelles spécifiques** : action de formation visant des aptitudes, des connaissances et une maîtrise, demandées pour remplir des tâches professionnelles spécifiques (objectif employabilité) ;
 - **Détermination ciblée** : découverte des différents aspects du ou des métiers ciblés afin de confirmer ou d'infirmier le choix de qualification fait au préalable.
 - **Détermination généraliste** : découverte des différents aspects d'un ou plusieurs secteurs professionnels en vue de poser un choix de formation ;
 - **Formation continue** : processus d'amélioration ou d'acquisition (au-delà de la formation initiale) des connaissances, des aptitudes, de la culture et des compétences personnelles ou professionnelles ;
 - **Formation de base** : remise à niveau des connaissances générales non liées à un secteur professionnel donné ;
 - **Formation qualifiante** : apprentissage, actualisation ou qualification dans un métier, une profession ou une fonction, et concourant à l'accès à un emploi qualifié dans un secteur professionnel donné, public ou privé ;
 - **Langues orientées environnement professionnel** (dont le FLE⁹) : modules de langues qui visent une contextualisation par domaine sans être liés à un métier ;
 - **Langues orientées métier** : action de formation visant à acquérir les compétences linguistiques (savoirs et aptitudes) d'usage nécessaires pour l'exercice d'un métier visé ;

⁵ Les stages et formations en entreprise (SFE) sont regroupés avec l'analyse par type d'opérateur, bien qu'il ne s'agisse pas d'un opérateur à proprement dit, mais bien des entreprises qui accueillent des stagiaires.

⁶ La préparation d'examen ou la remobilisation, par exemple, ne sont pas prises en compte dans le détail des natures de formation.

⁷ Action de formation dispensée à la suite d'une formation initiale ou d'une formation qualifiante et visant à compléter et améliorer les savoirs et aptitudes liés à l'exercice d'un métier.

⁸ 21 stagiaires en 2023.

⁹ Français langue étrangère.

- **Préformation** : opération de formation visant l'acquisition des prérequis nécessaires pour entrer en formation qualifiante dans un secteur professionnel ou un métier clairement définis.
- Par **domaine de formation** : uniquement les domaines dont les effectifs sont suffisants (minimum 40 stagiaires) pour être interprétés. Ce n'était pas le cas en 2024 pour les domaines 'Communication, Information et Documentation' (13 stagiaires) et 'Patrimoine et Artisanat' (4 stagiaires). Les domaines pris en compte sont :
 - **Alimentation - métiers de bouche et Industries agroalimentaires** ;
 - **Automobile et Mobilité urbaine** ;
 - **Commerce** ;
 - **Construction** ;
 - **Culture et Arts du spectacle** ;
 - **Éducation, Formation et Pédagogie** ;
 - **Environnement, Agriculture, Animaux, Nature** ;
 - **Formations transversales et cours généraux** ;
 - **Gestion, Management et Administration** ;
 - **Habillement et Confection** ;
 - **Horeca** ;
 - **Industries technologiques** ;
 - **Informatique, ICT et Économie numérique** ;
 - **Langues orientées métier** ;
 - **Nettoyage** ;
 - **Orientation et construction du projet professionnel** ;
 - **Sécurité et Prévention** ;
 - **Social, Santé, Sport et Soins du Corps** ;
 - **Tourisme et Événementiel** ;
 - **Transport et Logistique**.

L'analyse du profil des CE de longue durée prend tout d'abord en compte les **données sociodémographiques classiques** disponibles depuis 2016. Ce sont des données administratives qui sont collectées auprès d'Actiris¹⁰. Le nom, le prénom et la date de naissance des stagiaires sont également vérifiés sur base du Numéro d'Identification à la Sécurité Nationale (NISS). Ces données sont traitées pour les années 2019, 2020 et 2024 dans cette analyse, sauf exceptions (mentionnées dans le texte). Les variables sociodémographiques classiques prises en compte dans cette analyse sont :

- **Le genre** ;
- **L'âge** : l'âge révolu au moment de la signature du contrat de formation (si plusieurs formations ont été suivies durant la période prise en compte, c'est la première formation qui est prise en compte dans le calcul de l'âge) ;
- **Le niveau de diplôme** :
 - **Secondaire inférieur ou moins** : enseignement primaire non terminé, primaire ou secondaire inférieur [études reconnues] ;
 - **Secondaire supérieur** : enseignement secondaire supérieur ou apprentissage [études reconnues] ;

¹⁰ Pour les chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris. Les données sociodémographiques des chercheurs d'emploi inscrits au VDAB ou au Forem sont collectées via un formulaire papier.

- **Supérieur** : enseignement supérieur non-universitaire ou universitaire [études reconnues] ;
 - **Autres études** : autres types d'études reconnues en Belgique ;
 - **Études à l'étranger** : enseignement à l'étranger sans équivalence avec un diplôme belge ;
 - **Études indéterminées** : pas d'information sur le niveau d'études ;
- L'analyse peut également regrouper les stagiaires dans 3 grandes catégories :
- **Faiblement diplômés** ou **infra-qualifiés** : secondaire inférieur ou moins, autres études, études à l'étranger ou études indéterminées ;
 - **Moyennement diplômés** : secondaire supérieur ;
 - **Hautement diplômés** : supérieur ;
- **La nationalité** : le pays de nationalité du stagiaire tel qu'indiqué sur sa carte d'identité :
 - **Belge** : nationalité belge ;
 - **UE** : non-belge ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne (UE) ;
 - **Non-UE** : non-belge ressortissant d'un pays tiers (non-membre de l'UE), ou dont la nationalité est inconnue ;

Le périmètre de l'UE évoluant, des pays peuvent être inclus ou non selon les années. *Par exemple : le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne le 1^{er} février 2020 ; les stagiaires de nationalité britannique qui ont commencé leur formation avant cette date sont donc classés dans la catégorie « UE », tandis que ceux qui ont commencé leur formation après cette date sont classés dans la catégorie « non-UE » ;*
 - **La commune de résidence** ;
 - **La catégorie professionnelle** :
 - **CCI** (chômeurs complets indemnisés) : les chercheurs d'emploi qui perçoivent des allocations de chômage ordinaires ou des allocations d'insertion ;
 - **Bénéficiaires du RIS** (revenu d'intégration sociale) : les chercheurs d'emploi qui perçoivent le RIS ou l'aide financière équivalente (ERIS) ;
 - **DE libres** (demandeurs d'emploi libres) : les chercheurs d'emploi qui ne perçoivent pas de revenu de remplacement ;
 - **Autres**.

Des données supplémentaires relatives à la parentalité et la monoparentalité sont disponibles depuis 2022, et sur la résidence dans un des quartiers du croissant pauvre de Bruxelles depuis 2023. Ces **nouvelles données sociodémographiques** sont collectées par view.brussels auprès de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS), uniquement pour les chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris. Les nouvelles variables sociodémographiques prises en compte dans cette analyse sont :

- **Le nombre d'enfants et leur âge** : les enfants comptabilisés sont ceux vivant dans le même ménage que le stagiaire et avec lesquels il y a un lien de filiation (sur base de la composition familiale) ;
- **La monoparentalité** : un stagiaire est considéré comme parent isolé lorsqu'il est la personne référente d'un ménage isolé (code 01 de la BCSS), avec au moins une personne mineure à sa charge (enfant, petit-enfant, neveu/niece) et sans autre personne majeure dans le ménage ;
- **La résidence dans le croissant pauvre de Bruxelles** : les stagiaires dont l'adresse de résidence se trouve dans un des quartiers faisant partie du croissant pauvre de Bruxelles.

Pour finir, l'analyse prend en compte des données sur le **statut BIM** des stagiaires. Ces données ont été récupérées sur demande auprès de la BCSS, dans le cadre du focus publié en 2026¹¹. Par conséquent, l'année de base prise en compte pour l'analyse du statut BIM (stagiaires en formation en 2023) est différente du reste du rapport (stagiaires en formation en 2024).

1.2. Effectifs

L'analyse se base sur un total de 15.007 chercheurs d'emploi en formation en 2024. À ces CE s'ajoutent 602 Stage First, qui ne sont pas repris dans cette analyse car nous ne disposons pas des informations de profil les concernant. Les tableaux ci-dessous détaillent les effectifs.

Par durée de recherche d'emploi :

	Total	Hommes	Femmes
Total	15.007	7.234	7.773
< 1 an	8.713	4.363	4.350
1 à < 2 ans	2.226	963	1.263
2 ans et +	3.773	1.653	2.120
Indéterminée	295	255	40

Par opérateur :

	Total	Hommes	Femmes
Total	15.007	7.234	7.773
Centres BF + FPI en établ. d'ens.	7.789	3.896	3.893
Formation chez les partenaires	4.697	2.005	2.692
e-learning	1.651	716	935
SFE	1.880	1.015	865

Par centre de formation :

	Total	Hommes	Femmes
BF bureau & services	952	232	720
BF construction	480	356	124
BF digital	961	625	336
BF espaces numériques	836	323	513
BF langues	1.281	491	790
BF logistique	581	510	71
BF management	691	263	428
BF métiers urbains	1.193	710	483
BF technics	327	276	51
BF tremplin	1.323	530	793
FPI en établ. d'ens.	98	23	75

¹¹ Bruxelles Formation, [Zoom sur : le statut BIM](#), janvier 2026

Par nature de formation :

	Total	Hommes	Femmes
Alphabétisation	647	172	475
Aptitudes prof. spécifiques	3.698	1.974	1.724
Détermination ciblée	892	384	508
Formation continue	1.004	341	663
Formation de base	1.527	621	906
Formation qualifiante	4.055	2.050	2.005
Langues orientées environnement professionnel	701	219	482
Langues orientées métier	1.090	458	632
Préformation	1.177	616	561
Détermination généraliste	227	98	129

Par domaine de formation :

	Total	Hommes	Femmes
Alimentation - métiers de bouche et Industries agroalimentaires	75	53	22
Automobile et Mobilité urbaine	96	92	4
Commerce	540	243	297
Construction	965	854	111
Culture et Arts du spectacle	61	28	33
Éducation, Formation et Pédagogie	508	188	320
Environnement, Agriculture, Animaux, Nature	147	84	63
Formations transversales et cours généraux	2.803	987	1.816
Gestion, Management et Administration	2.989	905	2.084
Habillement et Confection	55	14	41
Horeca	984	419	565
Industries technologiques	597	461	136
Informatique, ICT et Économie numérique	2.626	1.658	968
Langues orientées métier	767	261	506
Nettoyage	70	20	50
Orientation et construction du projet professionnel	687	265	422
Sécurité et Prévention	334	254	80
Social, Santé, Sport et Soins du Corps	1.076	196	880
Tourisme et Événementiel	40	9	31
Transport et Logistique	1.192	853	339

1.3. Lexique

Actiris	Office bruxellois de l'emploi
BIM	Bénéficiaire de l'intervention majorée (statut)
CCI	Chômeur complet indemnisé (percevant des allocations de chômage ordinaires ou des allocations d'insertion)
CE	Chercheur d'emploi
CPAS	Centre public d'action sociale, octroyant notamment le RIS et l'ERIS
DE libres	Demandeur d'emploi libre (ne percevant pas de revenu de remplacement)
ERIS	Équivalent du revenu d'intégration sociale (RIS), octroyé par le CPAS
Forem	Office wallon de l'emploi et de la formation
FPI en établ. d'ens.	Formation Professionnelle Individuelle en établissement d'enseignement
FPIE	Formation Professionnelle Individuelle en Entreprise
ISP	Insertion socio-professionnelle
Partenaires	Partenaires de l'insertion socio-professionnelle (ISP), de l'Enseignement pour Adultes et de la formation des personnes en situation de handicap
RIS	Revenu d'intégration sociale, octroyé par le CPAS
SFE	Stages et formations en entreprise
UE	Union européenne
view.brussels	Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation
VDAB	Office flamand de l'emploi et de la formation

1.4. Réforme du chômage – 1^{er} mars 2026

Les **chercheurs d'emploi de longue durée** sont visés par la **nouvelle réglementation du chômage** entrée en vigueur le **1^{er} mars 2026**. Celle-ci concerne tous les chômeurs indemnisés admis aux allocations de chômage à partir de cette date, mais également ceux qui y ont été admis avant dans le cadre de la **phase transitoire**.

Plus concrètement, la **durée du droit aux allocations de chômage ordinaires** (sur base du travail) est **limitée** depuis le 1^{er} juillet 2025 à une période allant **d'un an à deux ans**, en fonction du **passé professionnel**. Les chômeurs admis aux allocations de chômage avant cette date ont été ou seront exclus du bénéfice des allocations de chômage par **vagues successives**, entre le 1^{er} janvier 2026 et le 1^{er} juillet 2027.

La **durée du droit aux allocations d'insertion** (sur base des études) est, quant à elle, limitée à **un an** et les **conditions d'octroi** ont été **renforcées** : il faut notamment prouver l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'une attestation (y inclus les CECAF et les titres de compétences) pour ouvrir le droit aux allocations d'insertion.

Les chômeurs visés par la **phase transitoire** (donc admis aux allocations de chômage avant le 1^{er} mars 2026) peuvent **prolonger la durée de leur droit** aux allocations de chômage s'ils suivent une **formation** correspondant à l'une des trois catégories suivantes :

- **Formation ininterrompue** préparant à un **métier en pénurie** entamée **avant le 1^{er} janvier 2026** (allocations de chômage ordinaires et allocations d'insertion) ;
- **Formation ininterrompue** ne préparant pas à un métier en pénurie, ou préparant à un **métier en pénurie** mais entamée **après le 31 décembre 2025** (allocations d'insertion uniquement) ;
- **Formation professionnelle à temps plein** (35h par semaine) d'une durée **ininterrompue** d'au moins **3 mois** (allocations de chômage ordinaires uniquement).

Pour les **chômeurs soumis à la nouvelle réglementation**, c'est-à-dire admis aux allocations de chômage à partir du 1^{er} mars 2026, seules les **formations** préparant aux métiers d'**infirmier-ère** ou d'**aide-soignant-e** permettent de **prolonger la durée du droit** aux allocations de chômage (ordinaires uniquement) jusqu'à la fin de la formation.

Par conséquent, **la grande majorité des chercheurs d'emploi de longue durée, qui font l'objet de cette étude, sont ou seront automatiquement exclus du bénéfice des allocations de chômage.**

Attention, tous les chercheurs d'emploi en formation ne perçoivent pas forcément d'allocations de chômage. Une partie des chercheurs d'emploi de longue durée en formation ne sera en réalité pas touchée par la nouvelle réglementation du chômage, car elle ne bénéficiait déjà pas des allocations de chômage avant l'entrée en vigueur de celle-ci. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles dans le chapitre dédié à l'analyse des catégories professionnelles (voir chapitre 9).

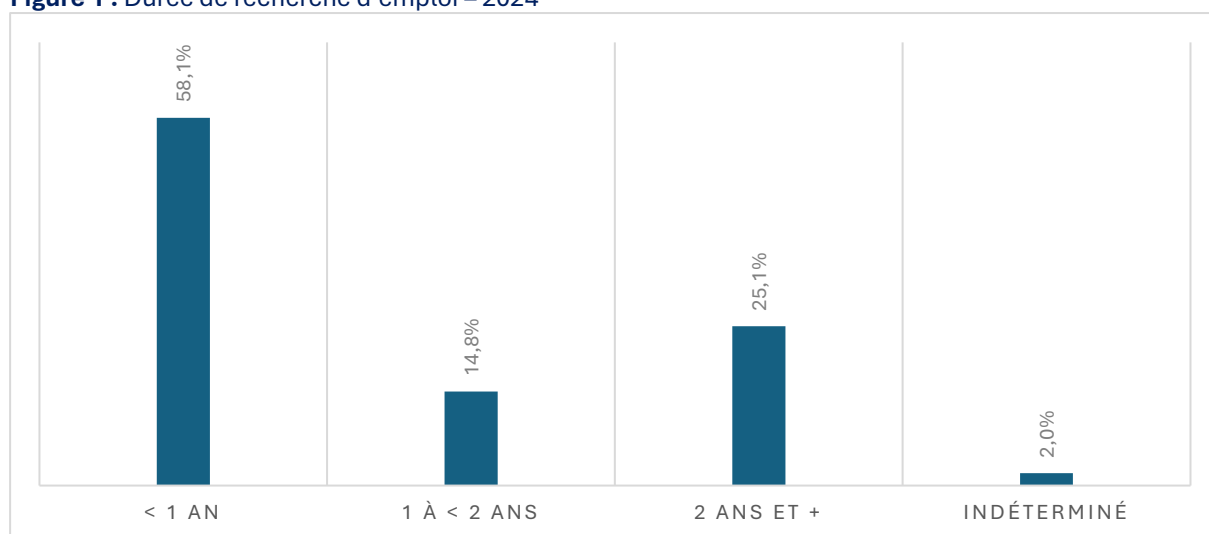
LA DURÉE DE RECHERCHE D'EMPLOI

En 2024, la majorité des CE en formation sont à la recherche d'un emploi depuis moins d'un an (**58,1%**) et sont donc considérés comme des **CE de courte durée**.

En ce qui concerne les **CE de longue durée**, cherchant un emploi depuis un an ou plus, ils représentent **40,0%** de l'ensemble de CE en formation en 2024. Dans cette étude, nous distinguerons **deux catégories** de CE de longue durée :

- **CE [1 à < 2 ans]** : les CE à la recherche d'un emploi depuis un an jusqu'à moins de deux ans. Ils représentent **14,8%** des CE en formation en 2024.
- **CE [2 ans et +]** : les CE à la recherche d'un emploi depuis deux ans ou plus. Ils représentent **25,1%** des CE en formation en 2024.

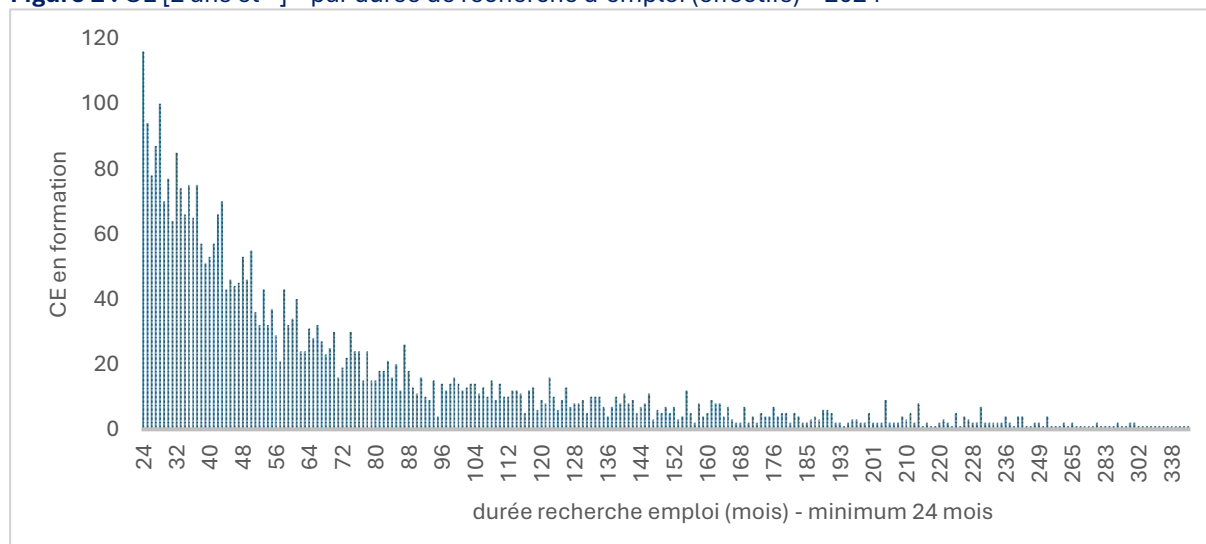
Figure 1 : Durée de recherche d'emploi – 2024



Source : Bruxelles Formation, calculs SES

La catégorie des **CE [2 ans et +]** regroupe néanmoins une **grande variété de durées de recherche d'emploi**, allant de deux ans jusqu'à un nombre bien plus important d'années. Une part non négligeable des CE pris en compte dans cette catégorie sont à la recherche d'un emploi depuis **plus de cinq ans** (11,0% de l'ensemble des CE en formation), voir depuis **plus de dix ans** (4,1% du total).

Figure 2 : CE [2 ans et +] – par durée de recherche d'emploi (effectifs) – 2024

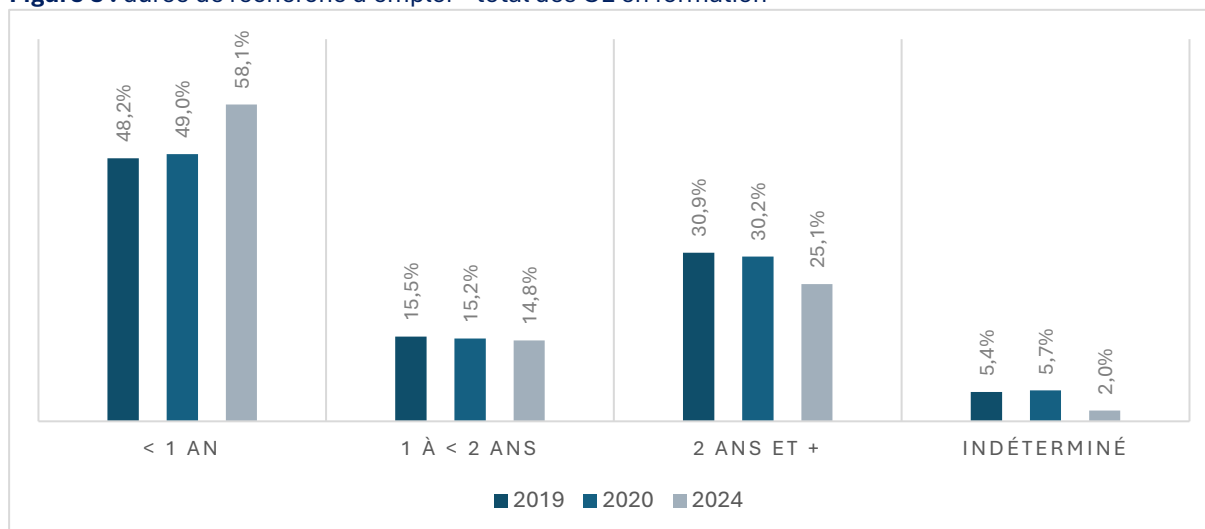


Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Les **CE de longue durée** sont visés par la **réforme du chômage du 1^{er} mars 2026**. Plus d'informations concernant la nouvelle réglementation, ainsi que sur son déroulé, sont disponibles dans l'**encadré dédié** (voir chapitre 1.4.). Par conséquent, la grande majorité des **CE [2 ans et +]** sont ou seront automatiquement **exclus du bénéfice des allocations de chômage**, ainsi qu'une partie des **CE [1 à < 2 ans]**. Cependant, une partie des CE de longue durée en formation ne sera en réalité pas touchée par la nouvelle réglementation car elle ne bénéficiait déjà pas des allocations de chômage avant l'entrée en vigueur de celle-ci (voir chapitre 9).

2.1. Évolution

La proportion des **CE [2 ans et +]** a diminué de 5,8 points de pourcentage (pp) entre 2019 et 2024, tandis que la proportion de **CE de courte durée** a augmenté de 9,9 pp. En ce qui concerne les **CE [1 à < 2 ans]**, leur proportion est restée relativement stable.

Figure 3 : durée de recherche d'emploi – total des CE en formation

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

2.2. Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois

La comparaison avec les données pour l'ensemble des CE bruxellois montre une **sur-représentation des CE de courte durée en formation** : ils représentent 58,1% des CE en formation, contre 38,6% de l'ensemble de CE bruxellois. À l'inverse, les **CE [2 ans et +]**, qui représentent un peu moins de la moitié de l'ensemble des CE bruxellois (45,5%), sont **sous-représentés en formation** (25,1%). La proportion de CE [1 à <2 ans] en formation est, en revanche, presque identique à celle de l'ensemble de CE bruxellois.

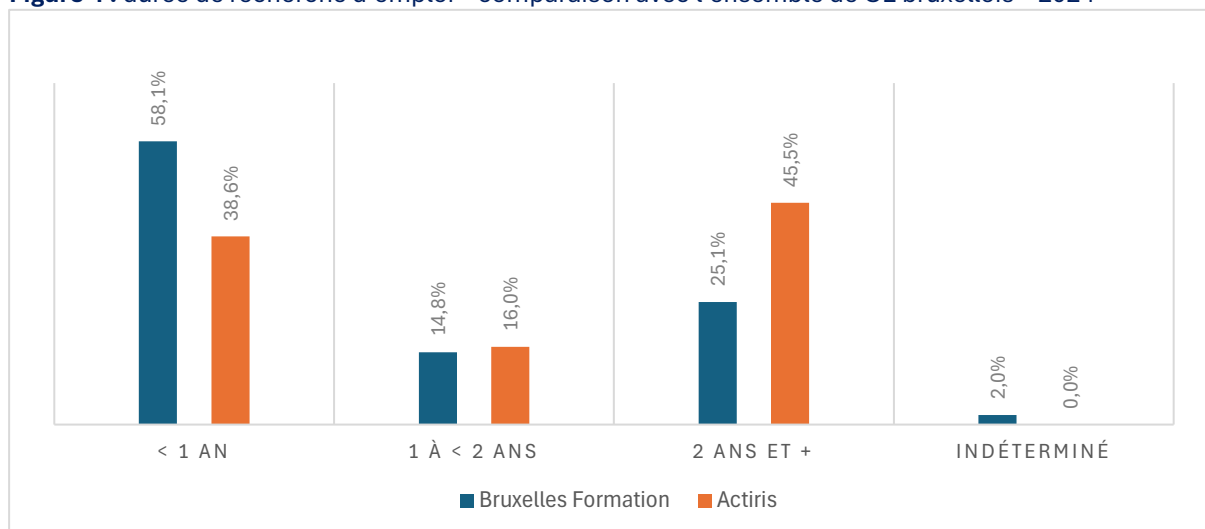
Attention : la durée de recherche d'emploi peut être sous-estimée pour une partie des CE en formation, en raison de la méthode de calcul utilisée. En effet, cette variable correspond à la durée d'inscription auprès d'un SPE (service public pour l'emploi), Actiris essentiellement. Or, plusieurs études qualitatives (notamment celle sur les conditions de vie¹² et celle sur les transitions de la formation préqualifiante à la formation qualifiante¹³) montrent que certains stagiaires s'inscrivent expressément auprès d'un SPE afin de débiter une formation, celle-ci étant conditionnée à une inscription comme demandeur d'emploi. Pour ces stagiaires, la durée de recherche d'emploi calculée ne reflète donc pas la durée réelle de recherche, qui peut-être plus longue. Cela peut également être le cas pour les personnes étrangères récemment installées en Belgique ou ayant récemment obtenu une autorisation de travail (voir chapitre 5).

Cette comparaison correspond à ce qui avait déjà été observé dans l'étude consacrée à l'Analyse du profil des chercheurs d'emploi en formation en 2023¹⁴.

¹² Bruxelles Formation, [Les conditions de vie des stagiaires en formation : obstacles ou leviers ? Focus sur les formations pré-qualifiantes](#) (page 28), janvier 2021.

¹³ Bruxelles Formation, [Les transitions entre formation préqualifiante et formation qualifiante au regard des conditions de vie des stagiaires](#) (page 13), septembre 2022.

¹⁴ Bruxelles Formation, [Analyse du profil des chercheurs d'emploi en formation chez Bruxelles Formation et ses partenaires de 2016 à 2023](#), juin 2025.

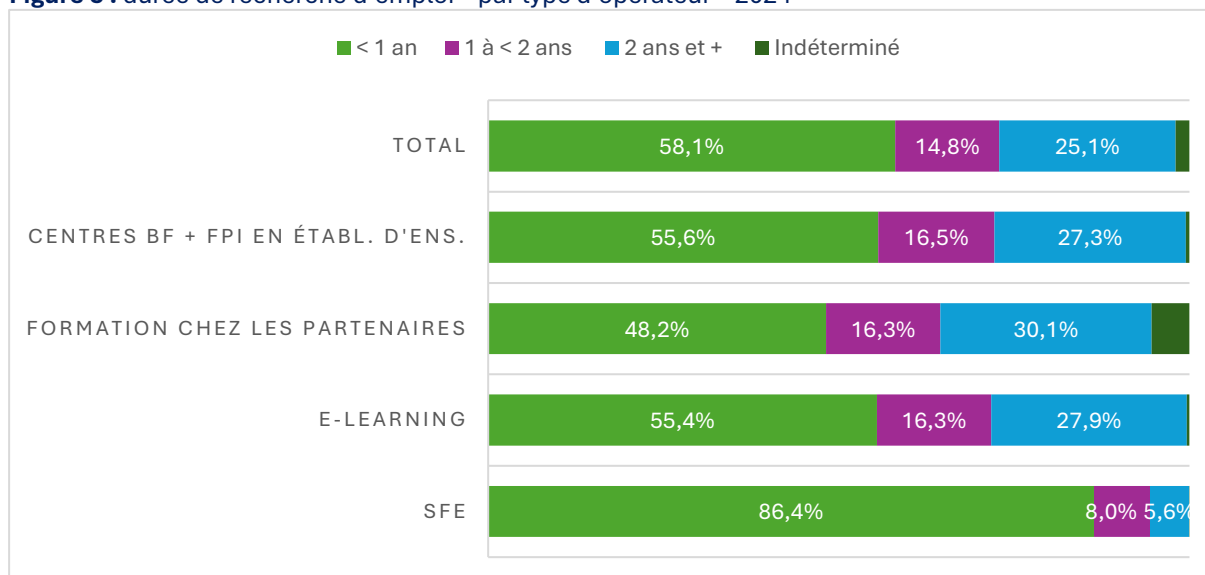
Figure 4 : durée de recherche d'emploi – comparaison avec l'ensemble de CE bruxellois – 2024

Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

2.3. Par type d'opérateur

Les **CE de longue durée** sont plus représentés dans certains types de formation, en particulier chez les **partenaires** de Bruxelles Formation (30,1% de CE [2 ans et +] et 16,3% de CE [1 à < 2 ans]).

À l'inverse, les **CE de courte durée** sont nettement plus représentés dans les **SFE**, où ils représentent 86,4% des stagiaires en formation.

Figure 5 : durée de recherche d'emploi – par type d'opérateur – 2024

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

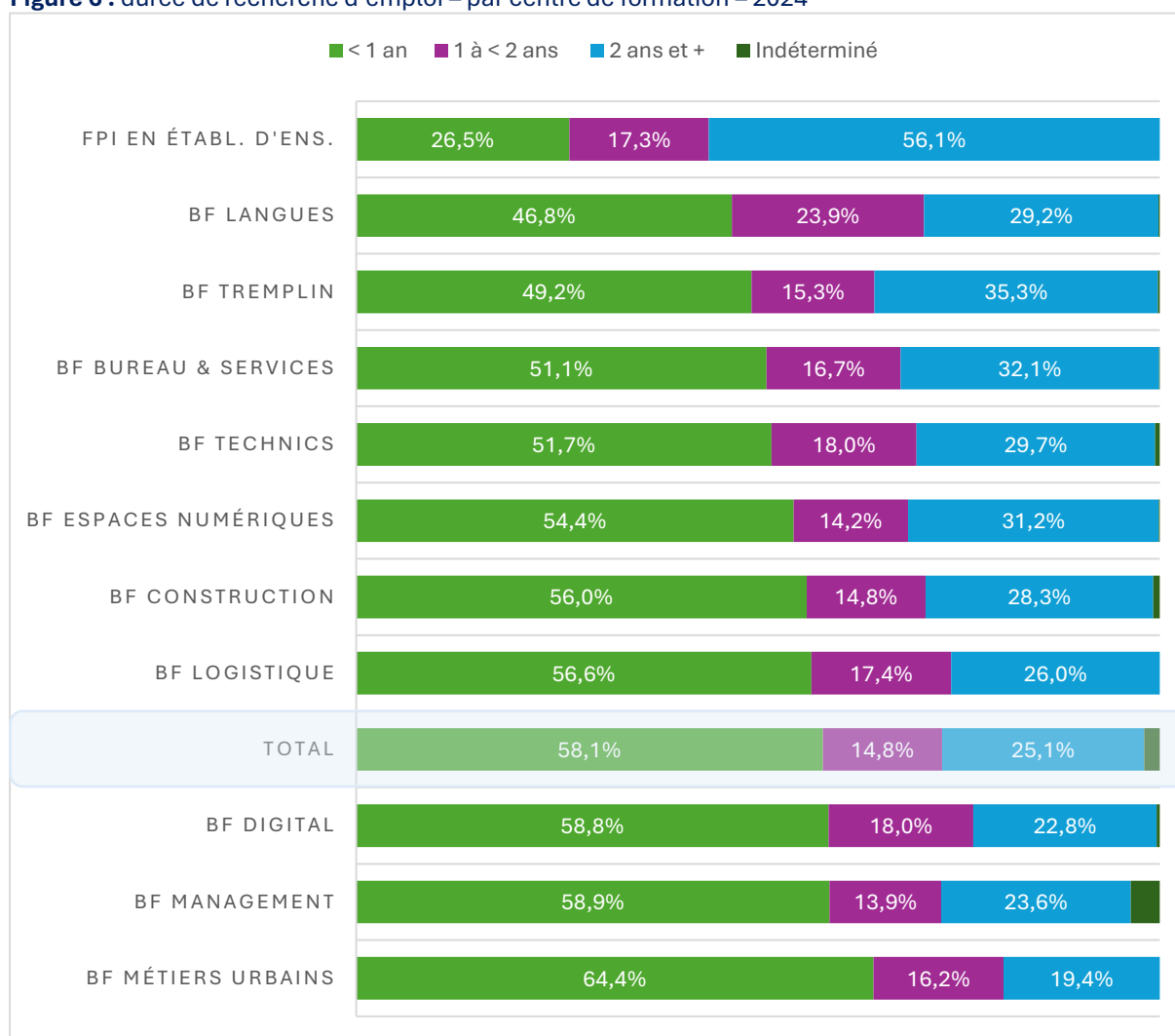
2.4. Par centre de formation

La majorité des stagiaires en formation en **FPI en établissement d'enseignement** sont à la recherche d'un emploi depuis deux ans ou plus (56,1%). Les **CE [2 ans et +]** sont également plus représentés, bien que dans une moindre mesure, chez **BF tremplin** (35,3%), **BF bureau & services** (32,1%) et **BF espaces numériques** (31,2%).

Les **CE [1 à < 2 ans]** sont les plus représentés chez **BF langues** (23,9%).

Pour finir, les centres les moins concernés par les CE de longue durée sont **BF métiers urbains** (64,4% de **CE de courte durée**), **BF management** (58,9%) et **BF digital** (58,8%).

Figure 6 : durée de recherche d'emploi – par centre de formation – 2024



Source : Bruxelles Formation, calculs SES

2.5. Par nature de formation

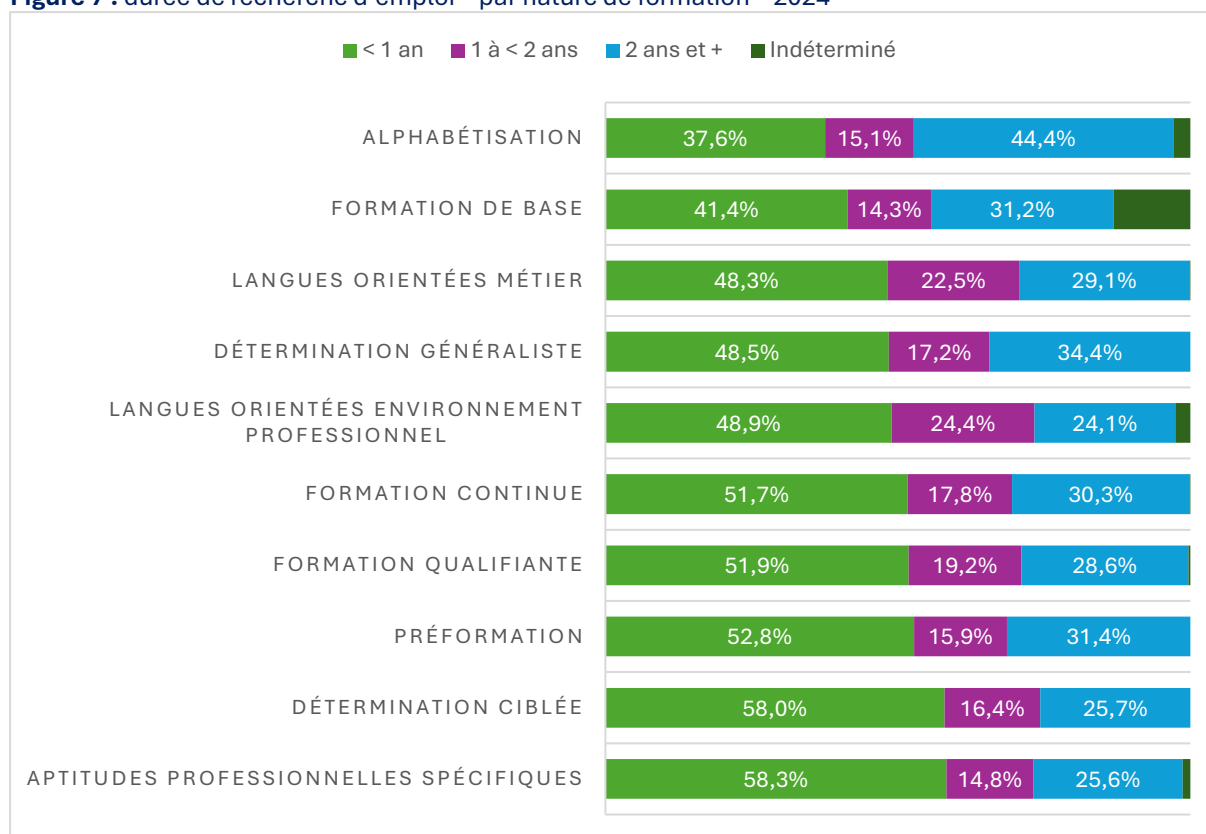
La proportion de **CE [2 ans et +]** est plus importante pour certaines natures de formation, en particulier en **alphabétisation**, où la recherche d'emploi de longue durée concerne près de la

moitié des CE en formation (44,4%). C'est également le cas pour la **détermination généraliste** (34,4%).

En ce qui concerne les **CE [1 à < 2 ans]**, ils sont proportionnellement plus nombreux dans les formations liées aux langues où près d'un quart des stagiaires sont concernés : en **langues orientées environnement professionnel** (24,4%) et en **langues orientées métiers** (22,5%).

Pour finir, les **CE de courte durée** sont les plus représentés en **aptitudes professionnelles spécifiques** (58,3%), en **détermination ciblée** (58,0%) et en **préformation** (52,8%) où ces derniers sont majoritaires.

Figure 7 : durée de recherche d'emploi – par nature de formation – 2024



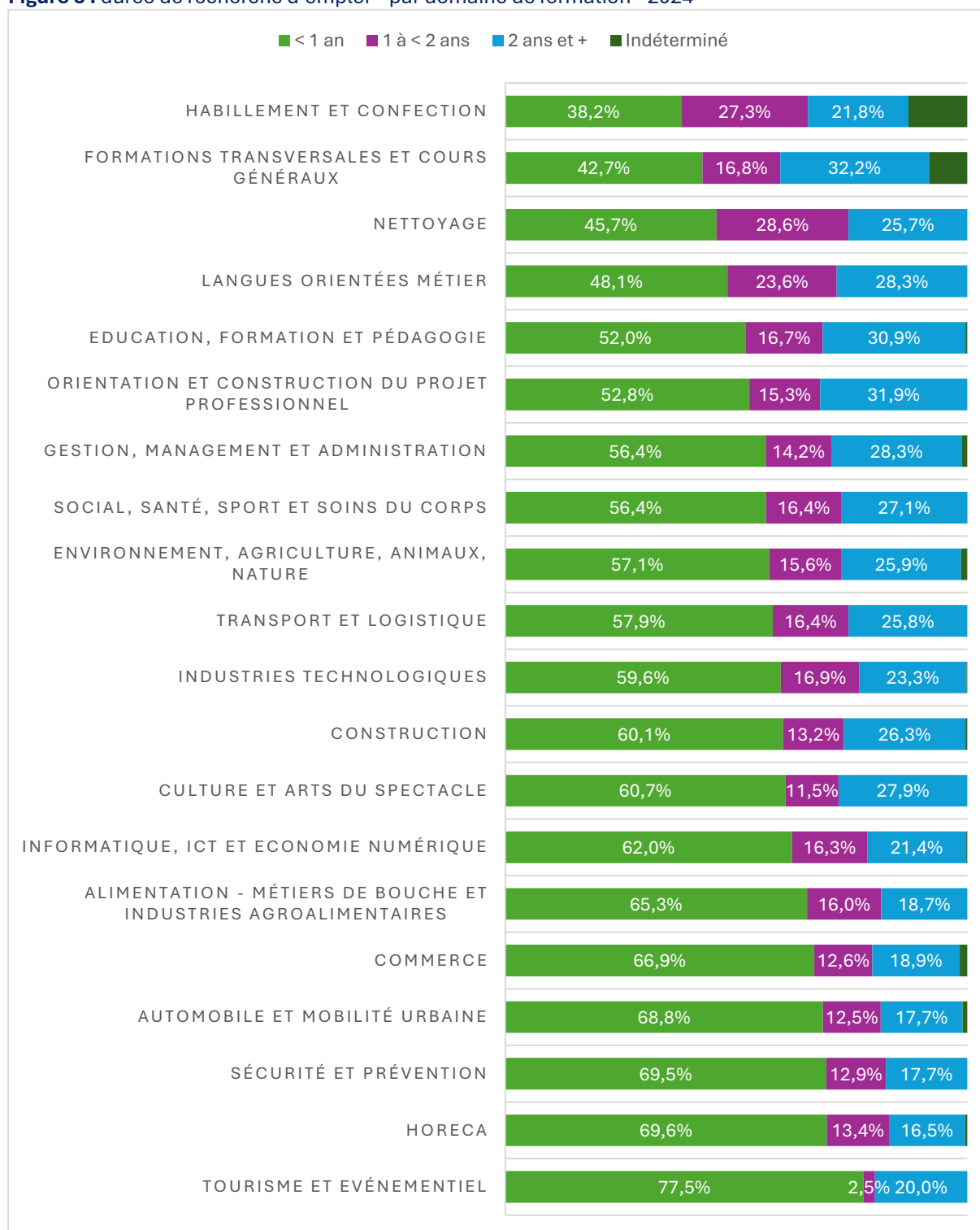
Source : Bruxelles Formation, calculs SES

2.6. Par domaine de formation

En ce qui concerne les domaines de formation, les **CE [2 ans et +]** sont proportionnellement plus nombreux dans les **formations transversales et cours généraux** (32,2%), en **orientation et construction du projet professionnel** (31,9%) ainsi qu'en **éducation, formation et pédagogie** (30,9%).

Les **CE [1 à < 2 ans]** sont plus représentés dans les domaines du **nettoyage** (28,6%) et de **l'habillement et confection** (27,3%).

Pour finir, les **CE de courte durée** sont nettement plus représentés dans les formations liées au **tourisme et événementiel** (77,5%), ainsi qu'à **l'HoReCa** (69,6%) et en **sécurité et prévention** (69,5%).

Figure 8 : durée de recherche d'emploi – par domaine de formation - 2024

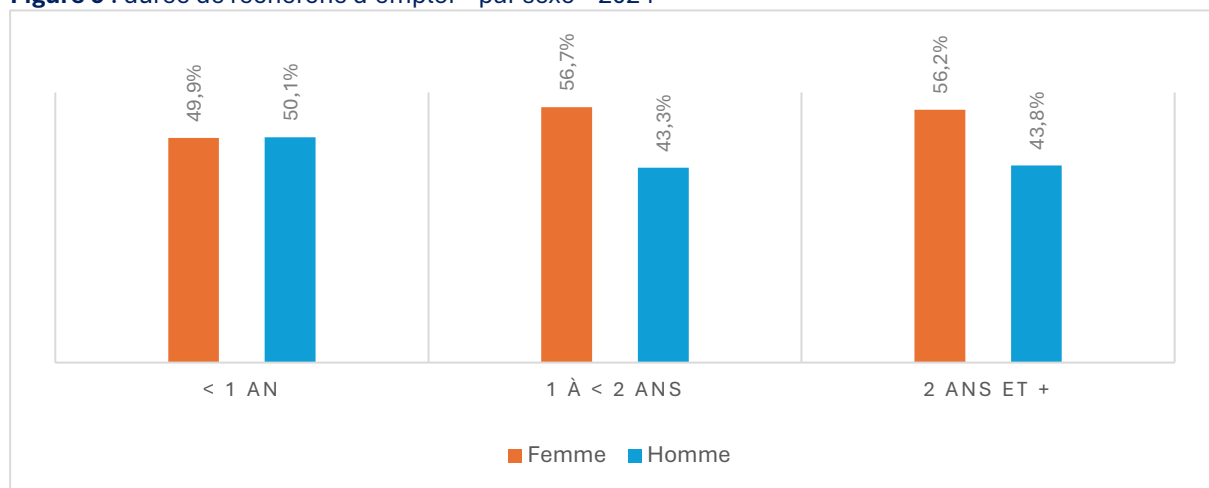
Source : Bruxelles Formation, calculs SES

LA DURÉE DE RECHERCHE D'EMPLOI

- par sexe

Alors qu'on observe une quasi-parité entre hommes et femmes parmi les CE de courte durée, comme pour l'ensemble des CE en formation, **la recherche d'emploi de longue durée concerne en revanche une proportion un peu plus importante de femmes en formation** : 56,7% des CE [1 à < 2 ans] et 56,2% des CE [2 ans et +].

Figure 9 : durée de recherche d'emploi – par sexe – 2024

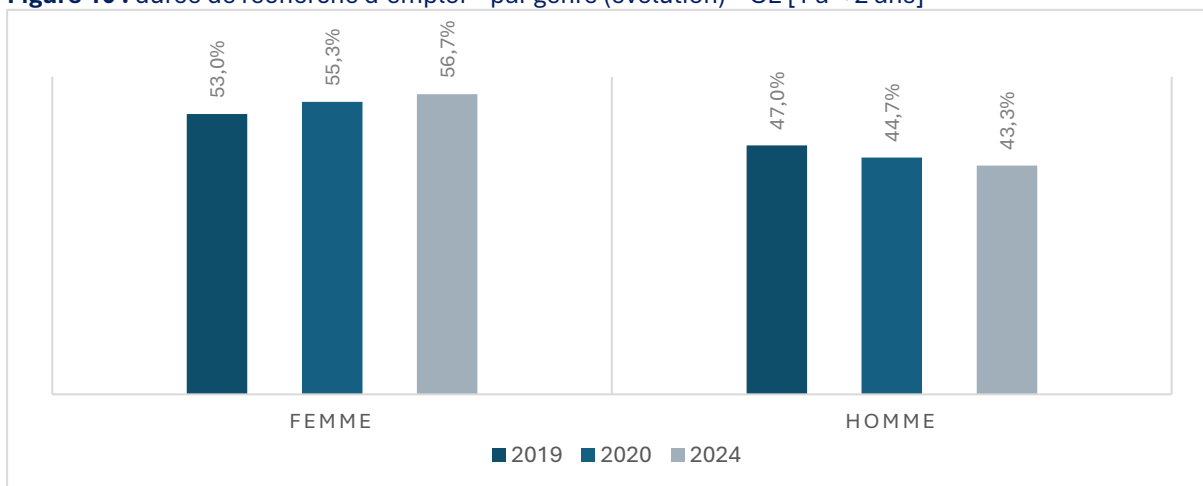


Source : Bruxelles Formation, calculs SES

3.1. Évolution

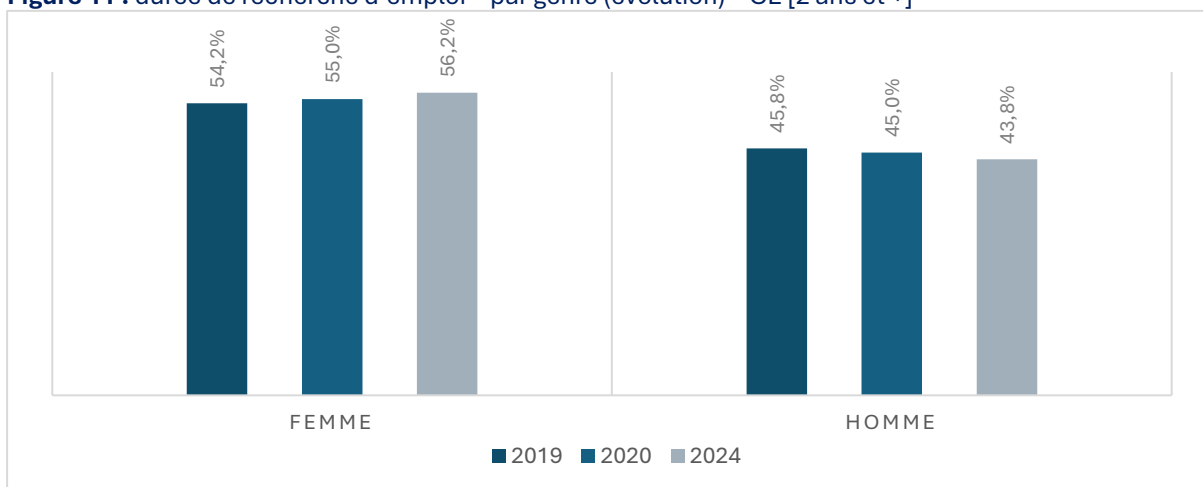
La **proportion de femmes** parmi les **CE de longue durée augmente** entre 2019 et 2024 : +3,7 pp pour les CE [1 à < 2 ans] et +2,0 pp pour les CE [2 ans et +]. Cette augmentation correspond à la tendance générale pour l'ensemble des CE en formation (+ 1,5 pp), bien qu'elle soit plus marquée pour les CE de longue durée.

Figure 10 : durée de recherche d'emploi – par genre (évolution) – CE [1 à < 2 ans]



Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Figure 11 : durée de recherche d'emploi – par genre (évolution) – CE [2 ans et +]

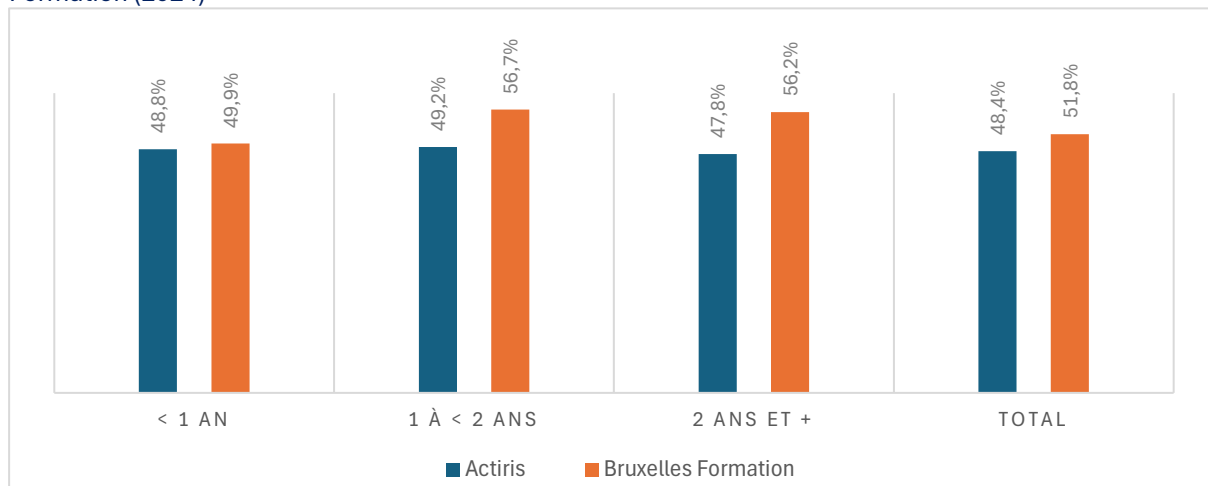


Source : Bruxelles Formation, calculs SES

3.2. Comparaison avec l'ensemble de CE bruxellois

Alors que les femmes sont légèrement plus représentées parmi les CE de longue durée en formation, ce n'est pas le cas pour l'ensemble des **CE bruxellois**. En effet, il y a au contraire une **légère majorité d'hommes** parmi les CE inscrits chez Actiris, en particulier pour les **CE [2 ans et +]** : les femmes ne représentent que 48,4% d'entre eux. On observe un écart de 8,4 pp avec la proportion de femmes parmi les CE [2 ans et +] en formation.

Figure 12 : proportion de femmes - par durée de recherche d'emploi - comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)



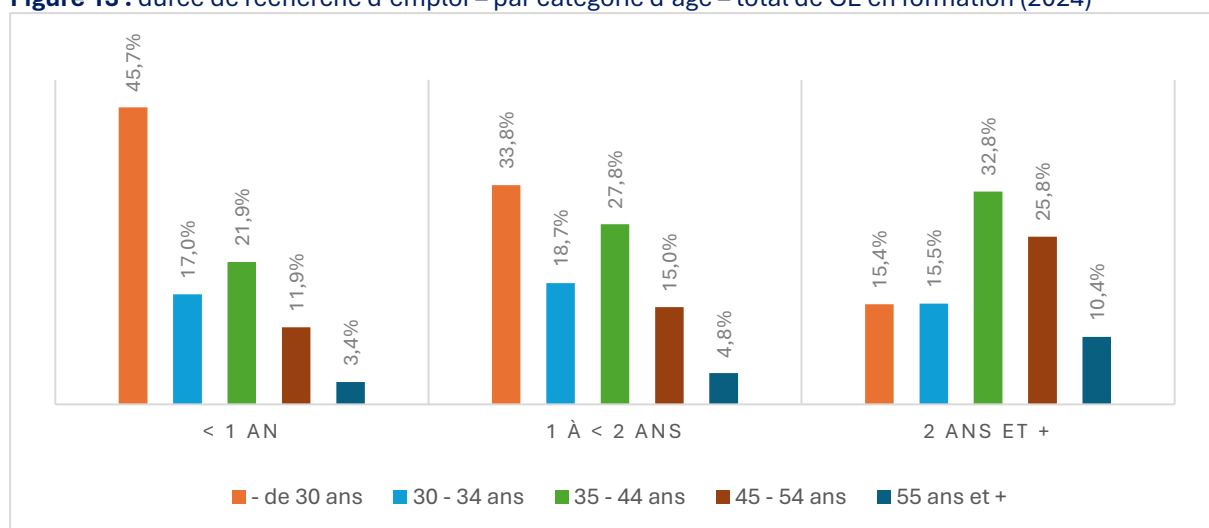
Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

LA DURÉE DE RECHERCHE D'EMPLOI

- par catégorie d'âge

Les **CE de longue durée** en formation sont en moyenne **plus âgés** que les CE de courte durée. Cela concerne plus particulièrement les **CE [2 ans et +]** : 69,0% d'entre eux sont âgés de 35 ans ou plus, tandis que 62,7% des **CE de courte durée** ont moins de 35 ans. Les **CE [2 ans et +]** sont également plus souvent des « **séniors** » : 10,4% d'entre eux sont âgés de 55 ans ou plus, contre seulement 3,4% de CE de courte durée.

Figure 13 : durée de recherche d'emploi – par catégorie d'âge – total de CE en formation (2024)



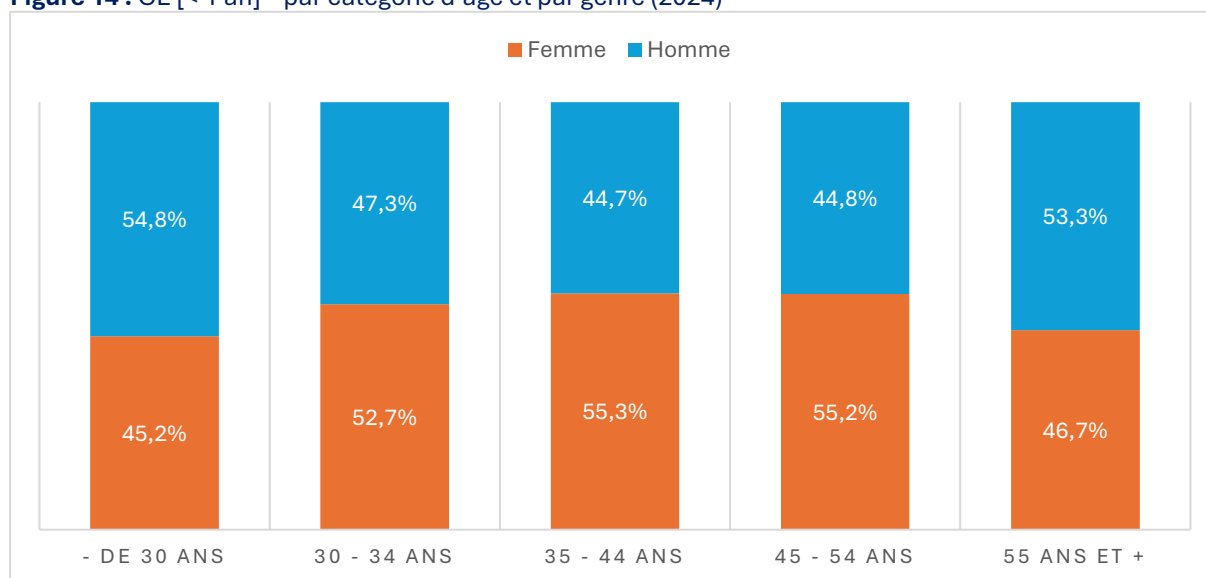
Source : Bruxelles Formation, calculs SES

4.1. Différence par genre

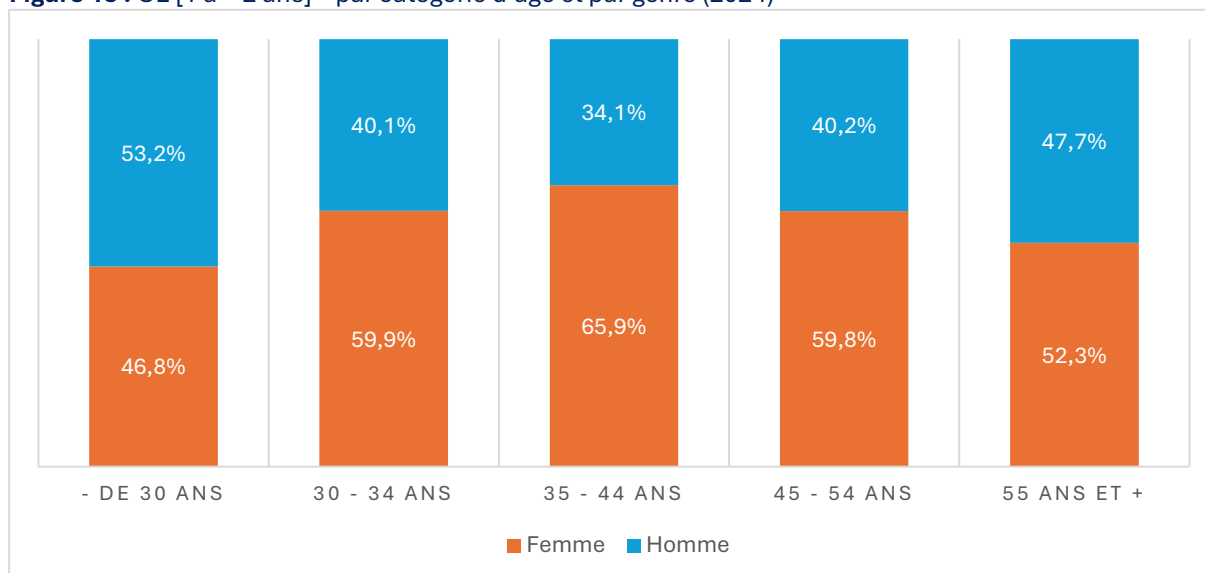
Bien que les CE de longue durée soient en moyenne plus âgés, cela ne concerne pas les hommes et les femmes de la même manière. Les **femmes** sont en moyenne plus représentées dans les **groupes d'âge moyen** à la recherche d'un emploi depuis deux ans ou plus (en particulier les 35-44 ans [2 ans et +] : 63,6% de femmes). Les hommes, en revanche, sont majoritaires parmi les **jeunes cherchant un emploi depuis 2 ans ou plus** (54,3% de moins de 30 ans) et les **plus âgés** (55,0% des 55 ans et plus [2 ans et +]). Cette répartition correspond à celle de l'ensemble des CE en formation.

Cette correspondance est plus nuancée pour les **CE [1 à < 2 ans]**. Pour ces derniers, les **femmes** sont effectivement plus représentées parmi les **35-44 ans** (65,9%), tandis que les **hommes** sont plus représentés parmi les **moins de 30 ans** (53,2%). En revanche, on observe une légère majorité de **femmes** parmi les **55 ans et plus** (52,3%).

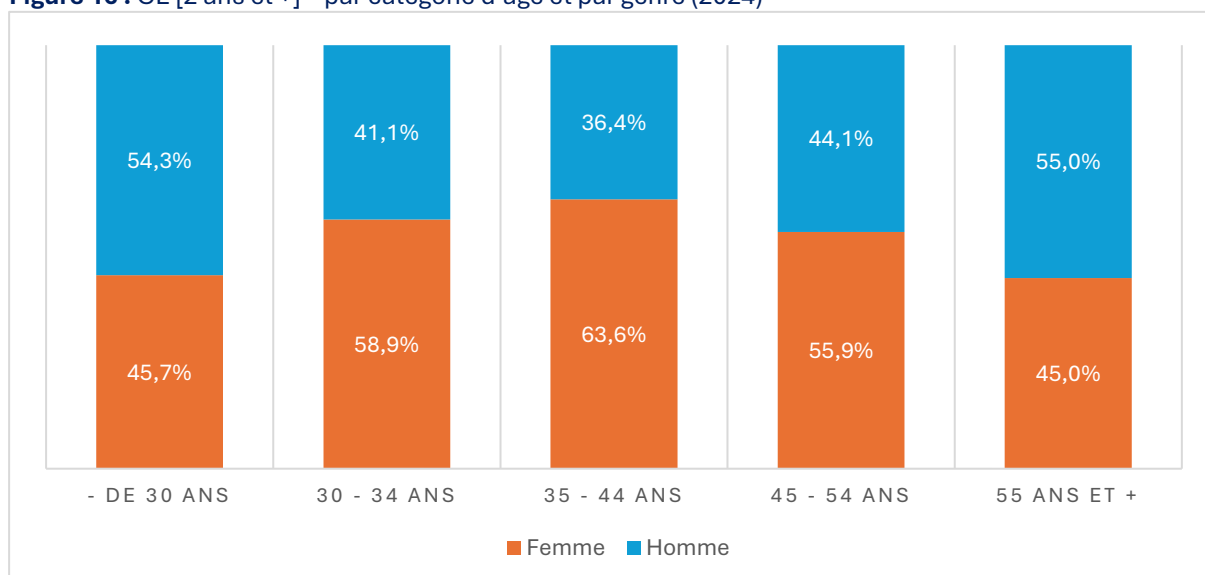
Figure 14 : CE [< 1 an] – par catégorie d'âge et par genre (2024)



Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Figure 15 : CE [1 à < 2 ans] – par catégorie d’âge et par genre (2024)

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

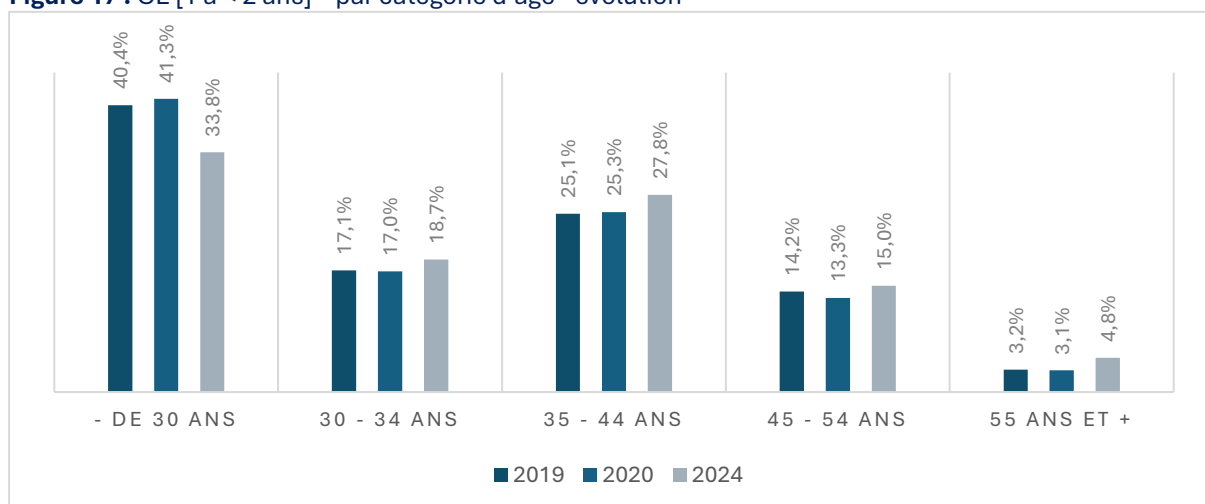
Figure 16 : CE [2 ans et +] – par catégorie d’âge et par genre (2024)

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

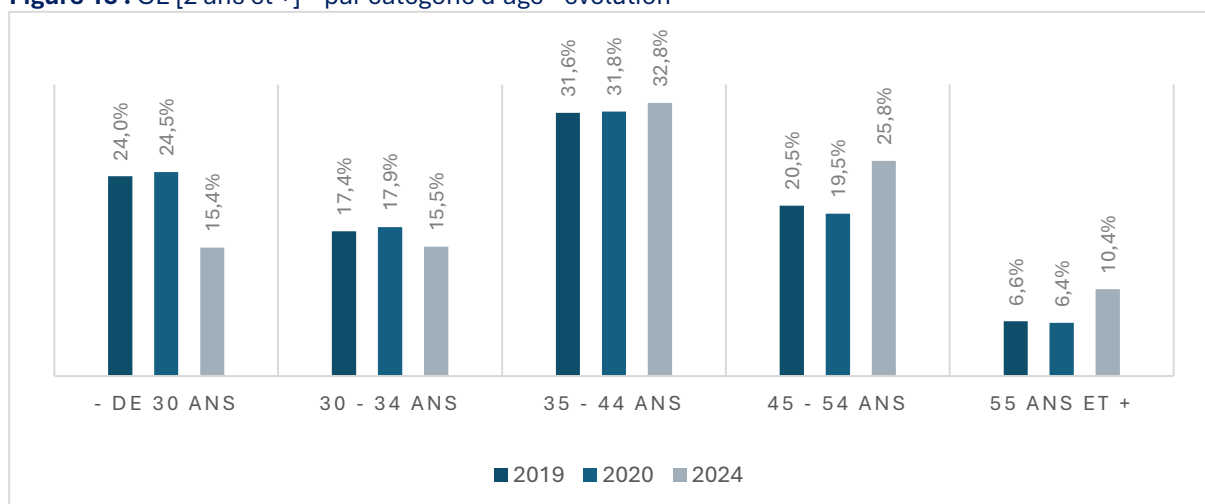
4.2. Évolution

La proportion de **jeunes CE de longue durée** a considérablement **diminué** entre 2019 et 2024 : - 6,6 pp pour les **CE [1 à < 2 ans]** et -8,6 pp pour les **CE [2 ans et +]**. A l’inverse, la proportion de CE de longue durée plus âgés a **augmenté**, en particulier les **55 ans et plus** (+1,6 pp et +3,8 pp respectivement) ainsi que les **45 – 54 ans** pour les **CE [2 ans et +]** spécifiquement (+5,4 pp).

Cette **tendance à la hausse de l’âge des CE de longue durée** correspond à la **tendance générale** observée pour l’ensemble des stagiaires : la proportion de CE de moins de 30 ans, parmi l’ensemble des CE en formation, est passée de 42,2% à 36,3% (-5,9 pp entre 2019 et 2024), tandis que celle pour les plus âgés (55 ans et plus) est passée de 3,8% à 5,4% (+1,6 pp).

Figure 17 : CE [1 à < 2 ans] – par catégorie d’âge - évolution

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Figure 18 : CE [2 ans et +] – par catégorie d’âge - évolution

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

4.3. Comparaison avec l’ensemble des CE bruxellois

Lorsqu’on compare avec **l’ensemble des chercheurs d’emploi** inscrits chez Actiris, on remarque pour ces derniers la même dynamique : **plus la durée de recherche d’emploi est courte, plus les jeunes sont nombreux**, et inversement (voir analyse thématique sur le chômage de longue durée en Région de Bruxelles-Capitale¹⁵).

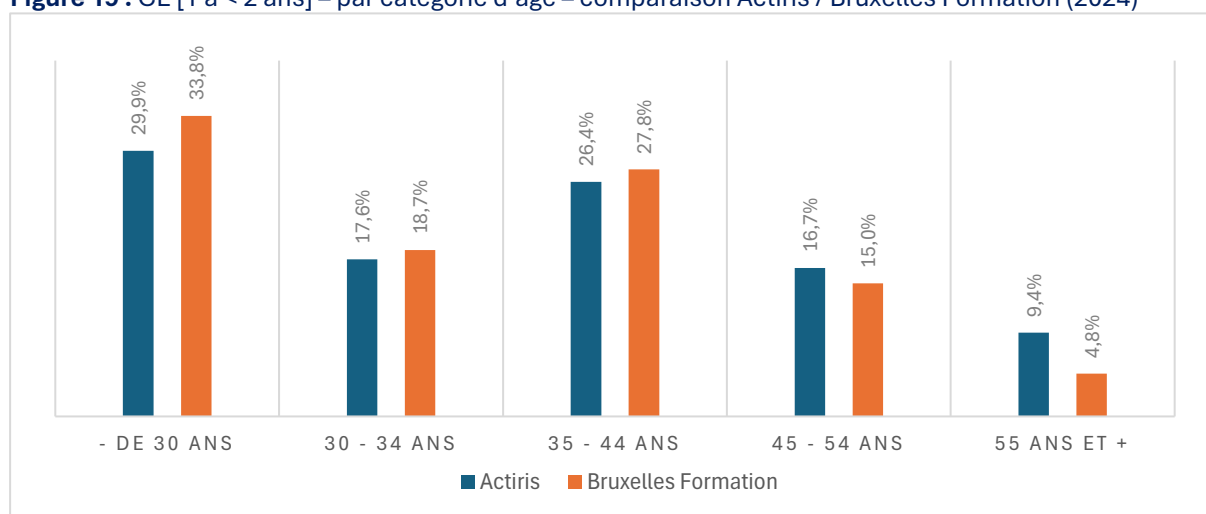
« Cette évolution tient au fait que les jeunes sont à la fois plus nombreux à entrer sur le marché du travail et plus rapides à en sortir. Beaucoup s’inscrivent pour la première fois après leurs études ou un premier emploi, ce qui explique leur forte présence dans le chômage de courte durée. Ils bénéficient également davantage de dispositifs ciblés et sont surreprésentés dans les formations professionnelles, facilitant leur réinsertion.

¹⁵ actiris.brussels et view.brussels, [État des lieux du marché de l’emploi en Région de Bruxelles-Capitale](#), décembre 2025.

À l'inverse, les difficultés d'insertion augmentent avec l'âge : les chercheurs et chercheuses d'emploi plus âgés font face à un cumul d'obstacles (...). »¹⁶

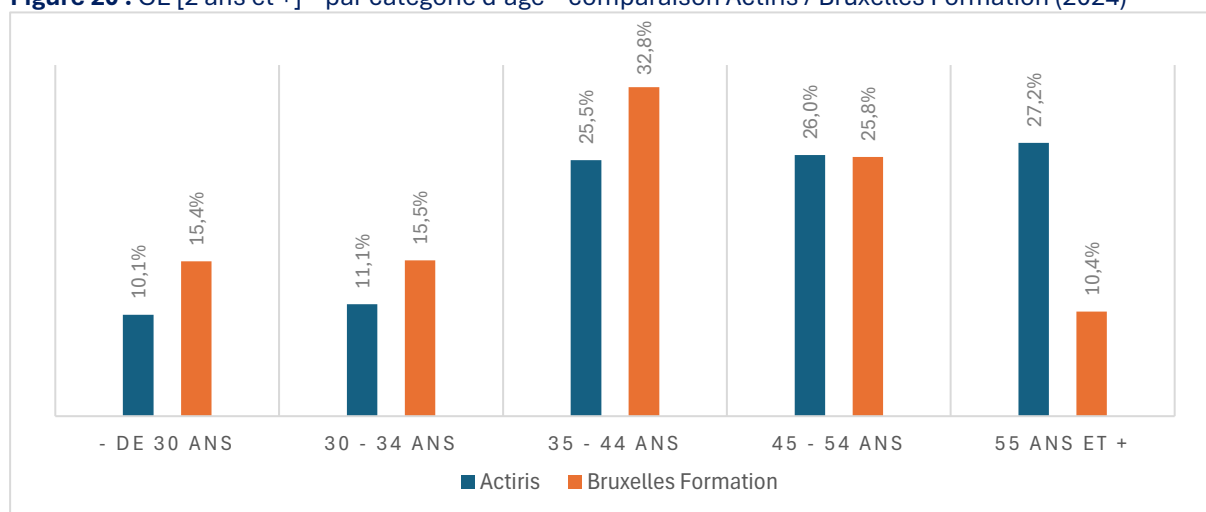
On retrouve également chez les CE de longue durée la même problématique de **sur-représentation des jeunes CE et de sous-représentation des CE plus âgés en formation**, qui avaient déjà été décrites dans l'analyse du profil des chercheurs d'emploi en formation en 2023¹⁷. Pour les **CE [2 ans et +]** plus particulièrement, la sous-représentation des CE les plus âgés en formation professionnelle représente un écart notablement plus élevé de 16,8 pp : seuls 10,4% des CE [2 ans et +] en formation sont âgés de 55 ans et plus, alors que cela concerne 27,2% de l'ensemble des CE [2 ans et +] inscrits chez Actiris.

Figure 19 : CE [1 à < 2 ans] – par catégorie d'âge – comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)



Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

Figure 20 : CE [2 ans et +] – par catégorie d'âge – comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)



Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

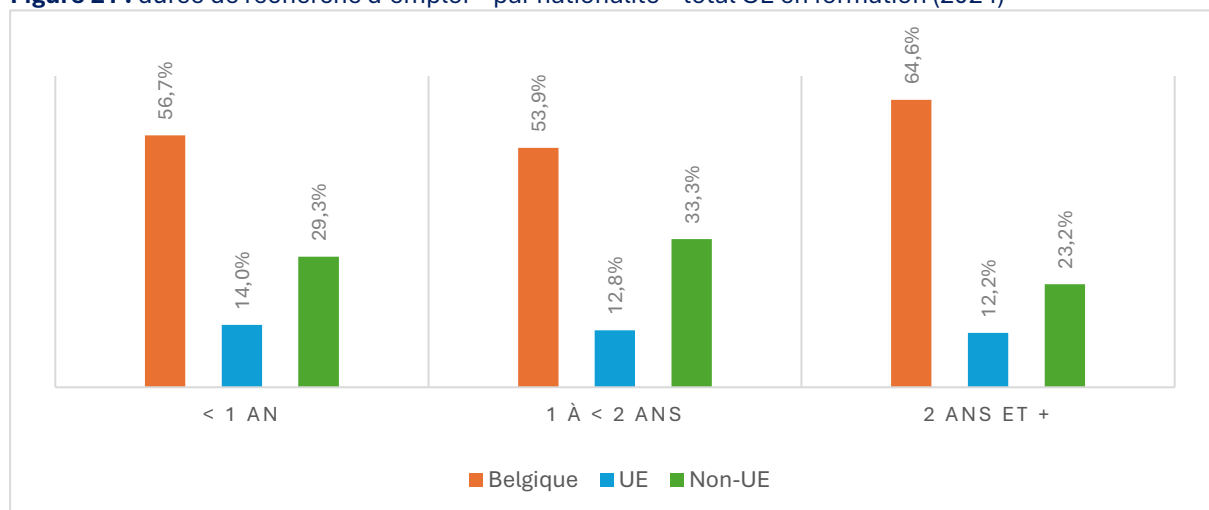
¹⁶ idem

¹⁷ Bruxelles Formation, [Analyse du profil des chercheurs d'emploi en formation chez Bruxelles Formation et ses partenaires de 2016 à 2023, juin 2025](#).

LA DURÉE DE RECHERCHE D'EMPLOI - par nationalité

Les **CE [1 à < 2 ans]** sont proportionnellement un peu plus nombreux à être de **nationalité étrangère hors UE** (33,3%), en comparaison avec les CE de courte durée (29,3%) et les CE [2 ans et +] (23,2%). En revanche, les **CE [2 ans et +]** sont plus souvent de **nationalité belge** (64,6%).

Figure 21 : durée de recherche d'emploi – par nationalité – total CE en formation (2024)



Source : Bruxelles Formation, calculs SES

La variable de la recherche d'emploi est calculée sur base de la date d'inscription auprès d'un des trois services régionaux de l'emploi (dans la plupart des cas, Actiris). Il s'agit donc d'une approximation qui peut, dans certains cas, ne pas correspondre avec la durée réelle de recherche d'emploi.

C'est notamment le cas pour les personnes étrangères récemment installées en Belgique, ou ayant récemment obtenu une autorisation de travail. Pour ces stagiaires, la durée de recherche d'emploi calculée est courte en raison de leur inscription récente, alors que certains d'entre eux peuvent en réalité chercher un emploi depuis longtemps, en Belgique ou à l'étranger.

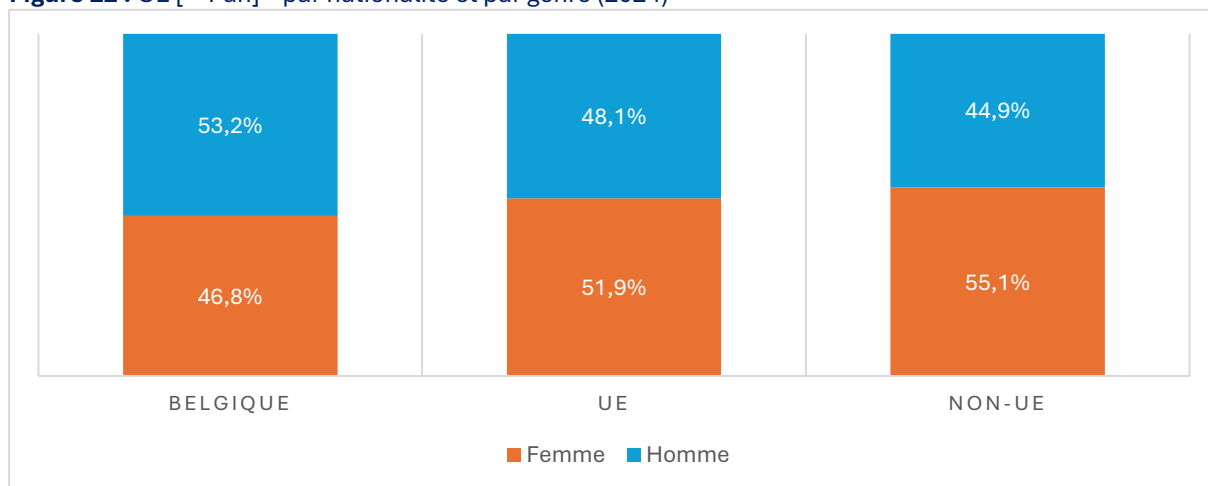
Ce biais pourrait (en partie ou non) expliquer la sous-représentation des stagiaires étrangers (UE ou non UE) parmi les CE [2 ans et +], sans que nous puissions le vérifier.

5.1. Différence par genre

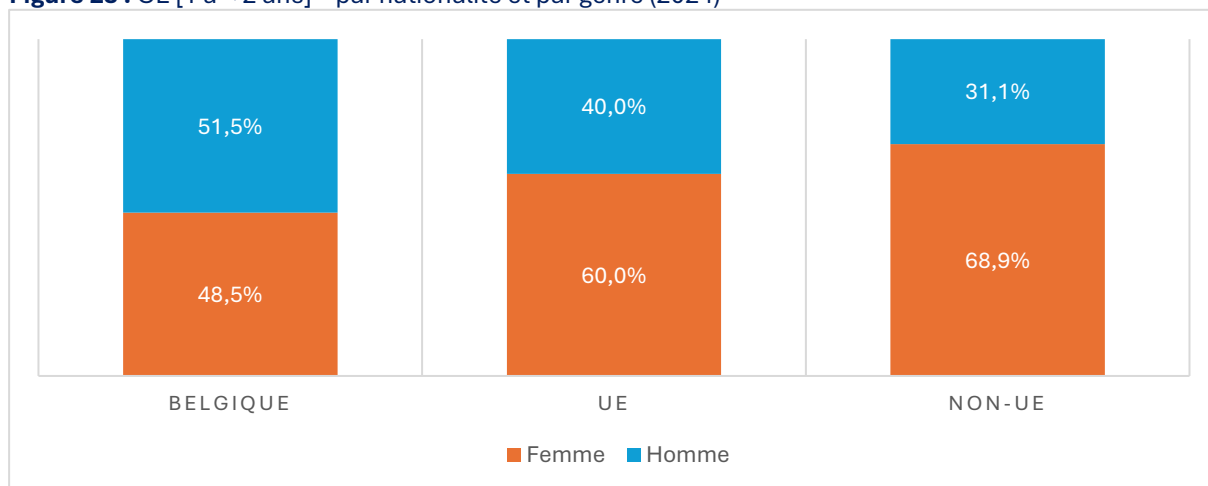
Les stagiaires de **nationalité étrangère hors UE** sont globalement plus souvent des **femmes** (56,9%, contre 51,7% pour le total des stagiaires en 2024), mais c'est encore plus le cas pour les CE de longue durée. En particulier les **CE [1 à < 2 ans]**, pour lesquels la proportion d'étrangers hors UE est la plus importante : presque 70% de ces stagiaires sont des femmes (68,9%). Cette proportion est un peu moins élevée pour les **CE [2 ans et +]**, avec 60,4% de femmes parmi les étrangers hors UE, bien qu'elle reste supérieure à celle pour les CE de courte durée (55,1%).

Les **femmes** sont également plus représentées parmi les **étrangers ressortissants d'un pays membre de l'UE**, de manière plus marquée pour les **CE de longue durée** que pour les CE de courte durée (51,9%). Il n'y a cette fois pas de différence entre les CE [1 à < 2 ans] (60,0%) et les CE [2 ans et +] (60,1%).

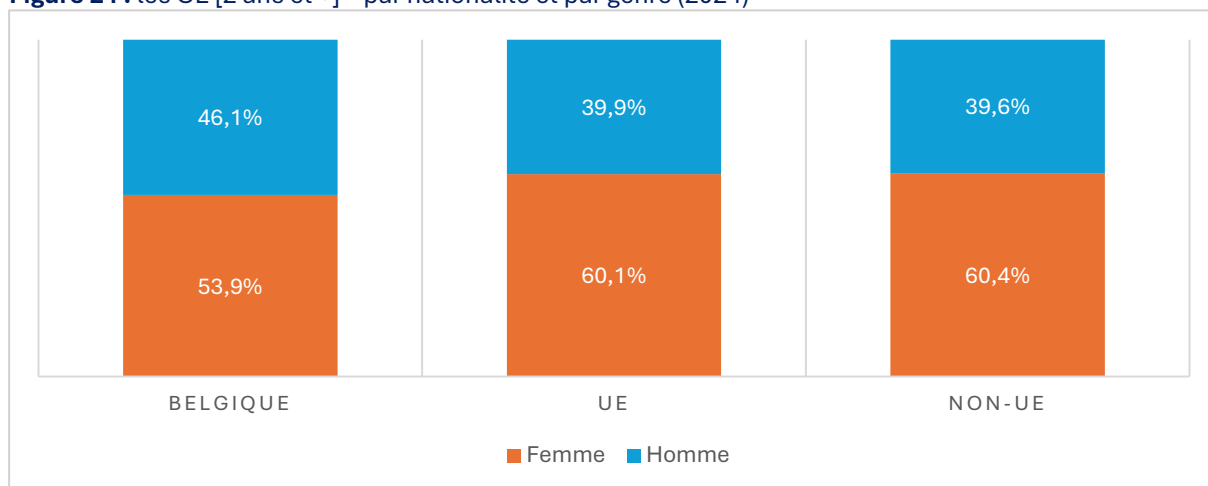
En ce qui concerne les **Belges**, ce sont majoritairement des **hommes** pour les **CE de courte durée** (53,2%), ainsi que pour les **CE [1 à < 2 ans]** (51,5%). En revanche, il s'agit d'une majorité de **femmes** pour les **CE [2 ans et +]** (53,9%), bien qu'elle soit moins importante que pour les stagiaires de nationalité étrangère.

Figure 22 : CE [< 1 an] – par nationalité et par genre (2024)

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Figure 23 : CE [1 à < 2 ans] – par nationalité et par genre (2024)

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Figure 24 : les CE [2 ans et +] – par nationalité et par genre (2024)

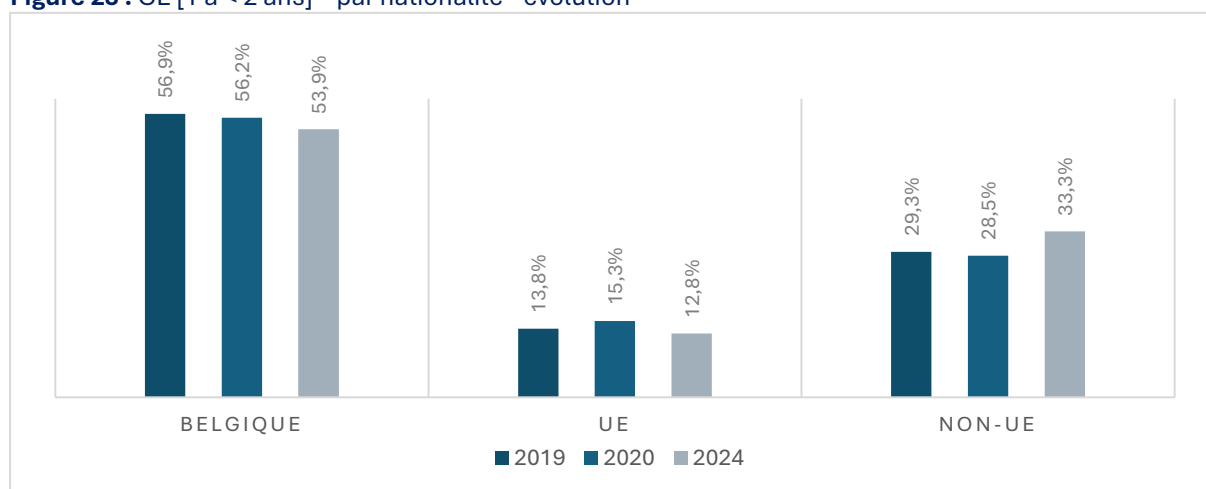
Source : Bruxelles Formation, calculs SES

5.2. Évolution

En ce qui concerne l'évolution de la nationalité des CE de longue durée entre 2019 et 2024, on observe des dynamiques différentes. Pour les **CE [1 à < 2 ans]**, les proportions de **Belges** et d'**étrangers UE** ont diminué (-3,1 et -1,0 pp) tandis que la proportion d'**étrangers hors UE** a augmenté (+4,1 pp). En revanche, cette dernière a diminué pour les **CE [2 ans et +]** (-3,4 pp), parallèlement à une augmentation des proportions de Belges et d'étrangers UE (+1,4 et +2,0 pp).

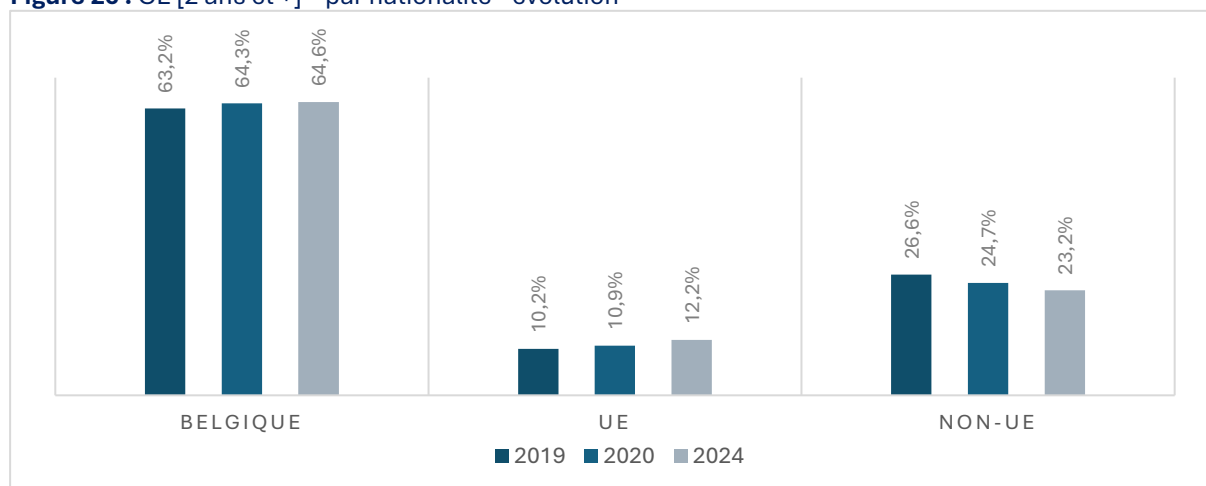
Ces évolutions sont plus marquées que pour l'ensemble des stagiaires en formation : les catégories de nationalité sont restées très stables au niveau du total, avec moins de 1 point de pourcentage d'évolution entre 2019 et 2024.

Figure 25 : CE [1 à < 2 ans] – par nationalité - évolution



Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Figure 26 : CE [2 ans et +] – par nationalité - évolution



Source : Bruxelles Formation, calculs SES

5.3. Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois

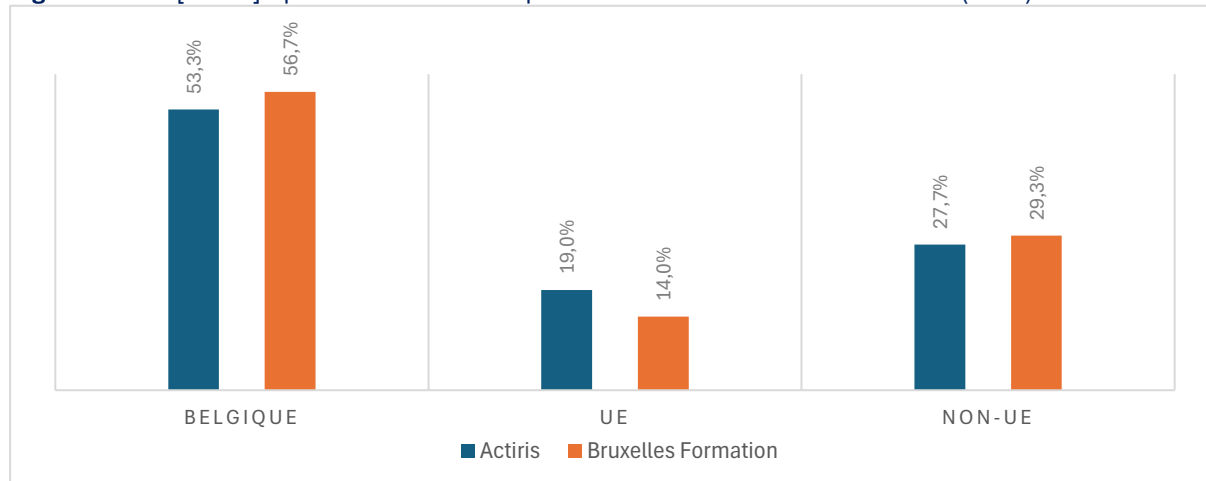
Si les **CE [2 ans et +]** en formation sont plus souvent de **nationalité belge** que les autres catégories de CE, c'est encore plus le cas pour l'ensemble des **CE bruxellois** (68,9%). En revanche, les **CE [1 à < 2 ans]** ne comptent pas plus d'**étrangers hors UE** (26,9%) que les CE de courte durée (27,7%), alors que c'était le cas parmi les CE en formation (33,3% et 29,3% respectivement).

En ce qui concerne la **sur-représentation des CE de nationalité étrangère hors UE** en formation, qui avait déjà été observée pour le total des stagiaires, celle-ci concerne plus les CE de longue durée que les **CE de courte durée**. En effet, il n'y a que 1,7 pp de différence entre la proportion d'étrangers hors UE parmi l'ensemble de CE de courte durée, et parmi ceux en formation, tandis que cette différence est plus importante pour les CE de longue durée :

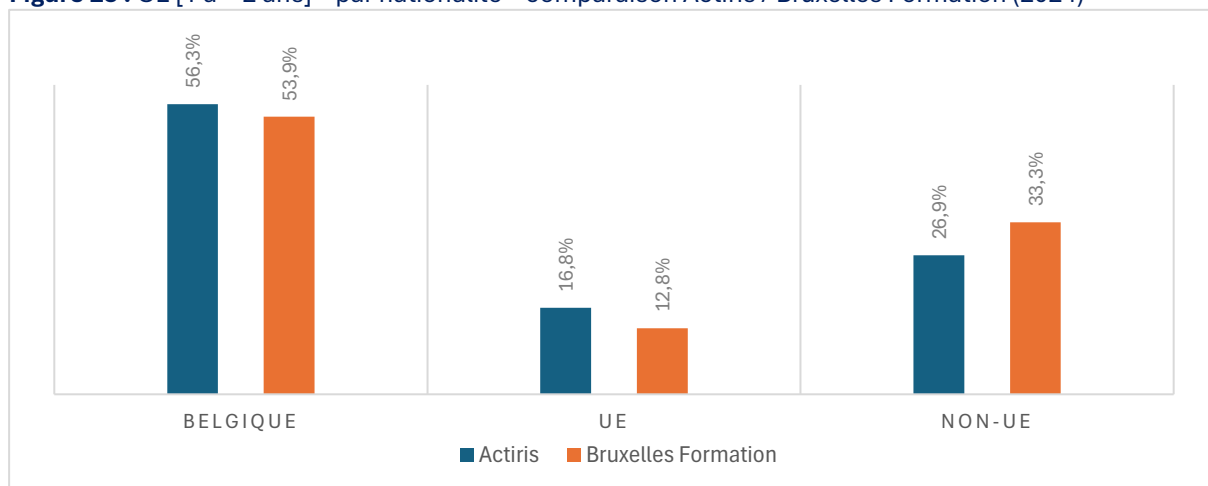
- 26,9% de **l'ensemble des CE [1 à < 2 ans]** sont de **nationalité hors UE**, contre 33,3% des **CE [1 à < 2 ans] en formation** (différence de 6,4 pp),
- 16,1% de **l'ensemble des CE [2 ans et +]** sont de **nationalité hors UE**, contre 23,2% des **CE [2 ans et plus] en formation** (différence de 7,1 pp).

La différence est moins marquée pour les Belges et les étrangers UE. En revanche, si la **sous-représentation des Belges** en formation s'observe aussi bien globalement que pour les CE de longue durée, ce n'est **pas le cas pour les CE de courte durée**, pour lesquels la proportion de stagiaires belges est un peu plus importante que parmi l'ensemble des CE de courte durée inscrits chez Actiris (3,3 pp de différence).

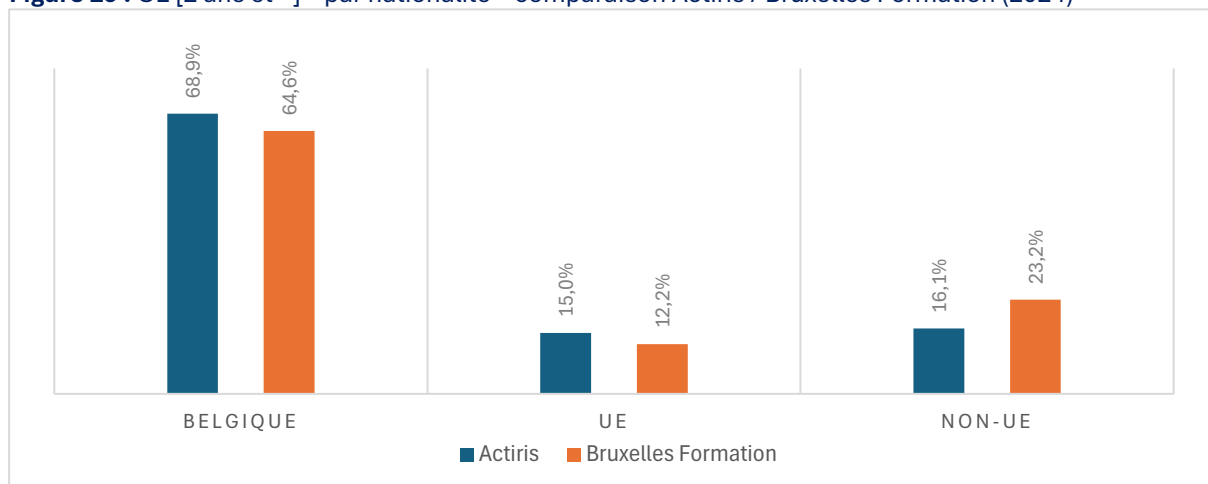
Figure 27 : CE [< 1 an] – par nationalité – comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)



Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

Figure 28 : CE [1 à < 2 ans] – par nationalité – comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)

Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

Figure 29 : CE [2 ans et +] – par nationalité – comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)

Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

LA DURÉE DE RECHERCHE D'EMPLOI

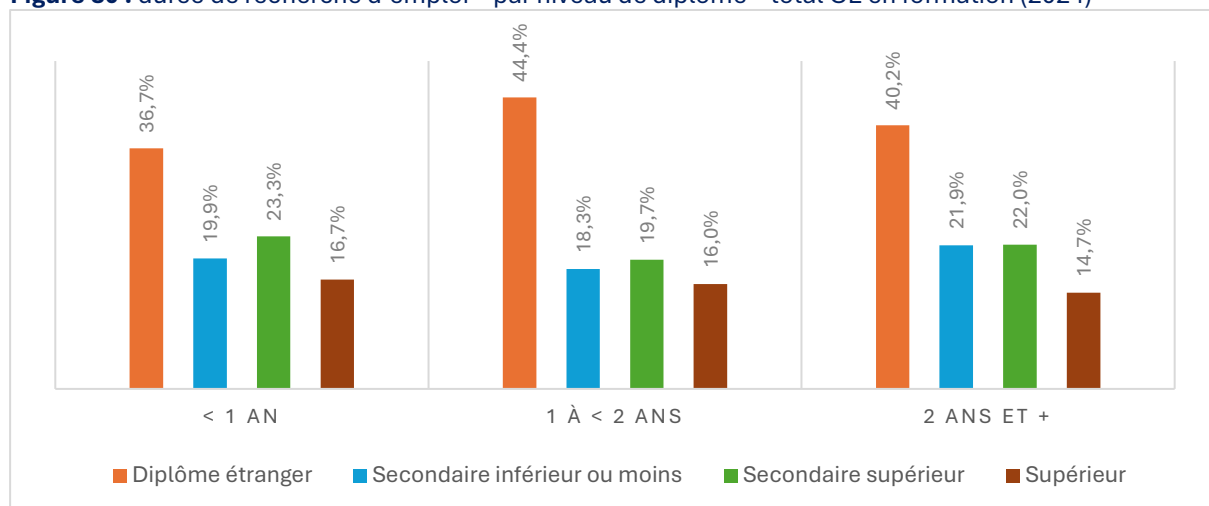
- par niveau de diplôme

Les CE de longue durée sont proportionnellement plus nombreux à avoir un **diplôme étranger sans équivalence**, en particulier les **CE [1 à < 2 ans]** : cela concerne 44,4% d'entre eux, contre 36,7% des CE de courte durée¹⁸.

Les **CE [2 ans et +]** ont également plus souvent un **diplôme étranger non reconnu** (40,2%), bien que la différence soit moins marquée. Ils sont également un peu plus souvent **infra-qualifiés** que les CE de courte durée, c'est-à-dire qu'ils ont au maximum un diplôme de secondaire inférieur (21,9% d'entre eux, contre 19,9% des CE de courte durée). Les CE [1 à < 2 ans] sont en revanche moins concernés par l'infra-qualification : 18,3%.

En ce qui concerne les **niveaux de diplôme moyens** (secondaire supérieur) à **élevés** (études supérieures), ils sont toujours moins représentés parmi les CE de longue durée (que ce soient les CE [1 à < 2 ans] ou les CE [2 ans et +]) que parmi les **CE de courte durée**.

Figure 30 : durée de recherche d'emploi – par niveau de diplôme – total CE en formation (2024)



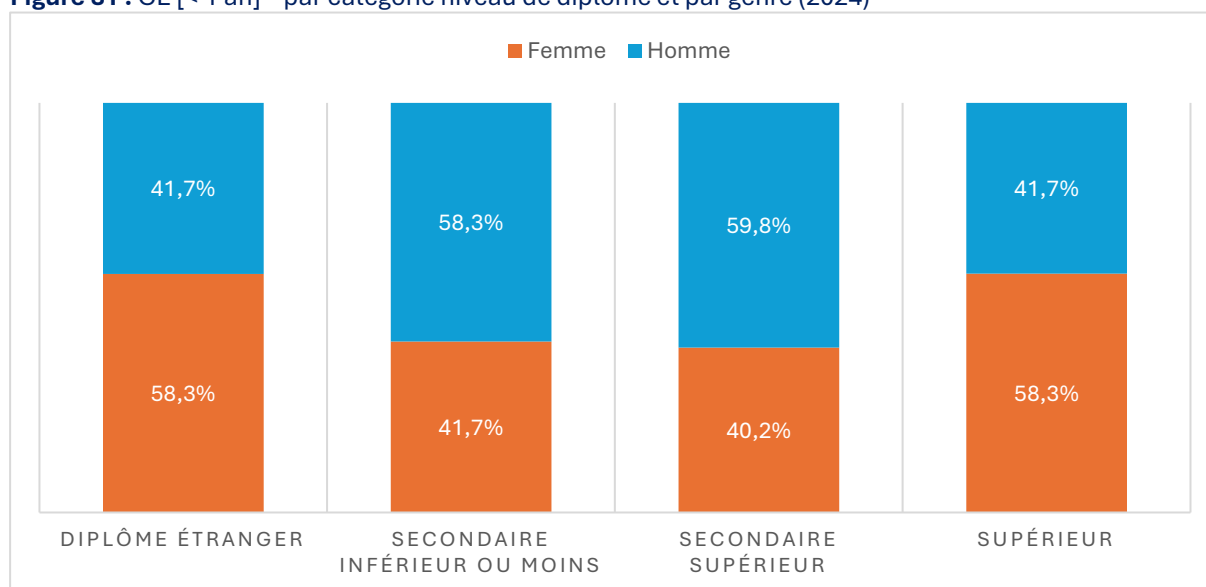
Source : Bruxelles Formation, calculs SES

¹⁸ Comme précisé dans la partie consacrée à la nationalité (chapitre 5), la durée de recherche d'emploi est calculée sur la base de la date d'inscription auprès d'un service régional de l'emploi et constitue, à ce titre, une approximation. Ce biais potentiel concerne également l'analyse du niveau de diplôme, en particulier pour les diplômes étrangers. Ceux-ci peuvent être surreprésentés parmi les CE de courte durée en raison d'inscriptions récentes, sans que cela ne reflète nécessairement la durée réelle de recherche d'emploi.

6.1. Différence par genre

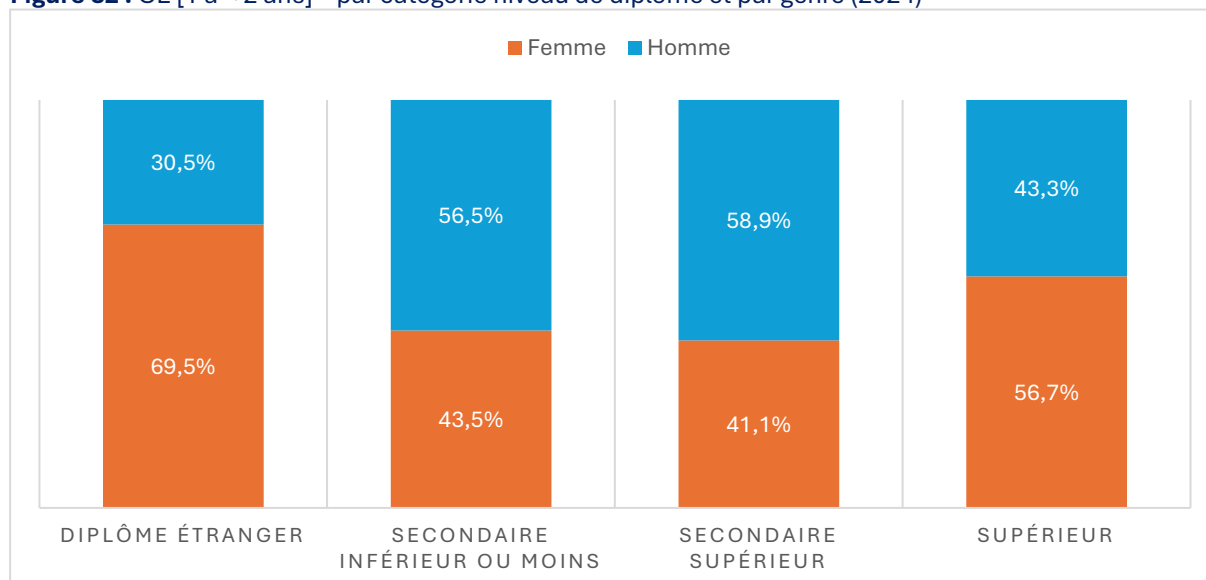
De manière générale, les CE qui ont un **diplôme étranger sans équivalence** ou un **diplôme d'études supérieures** sont plus souvent des **femmes**. En ce qui concerne les **CE de longue durée** plus particulièrement, la proportion de **femmes** parmi ces catégories de diplôme, est encore plus importante que pour les CE de courte durée : 69,5% pour les **CE [1 à < 2 ans]** et 65,8% pour les **CE [2 ans et +]**, contre 58,3% pour les CE de courte durée.

Figure 31 : CE [< 1 an] – par catégorie niveau de diplôme et par genre (2024)

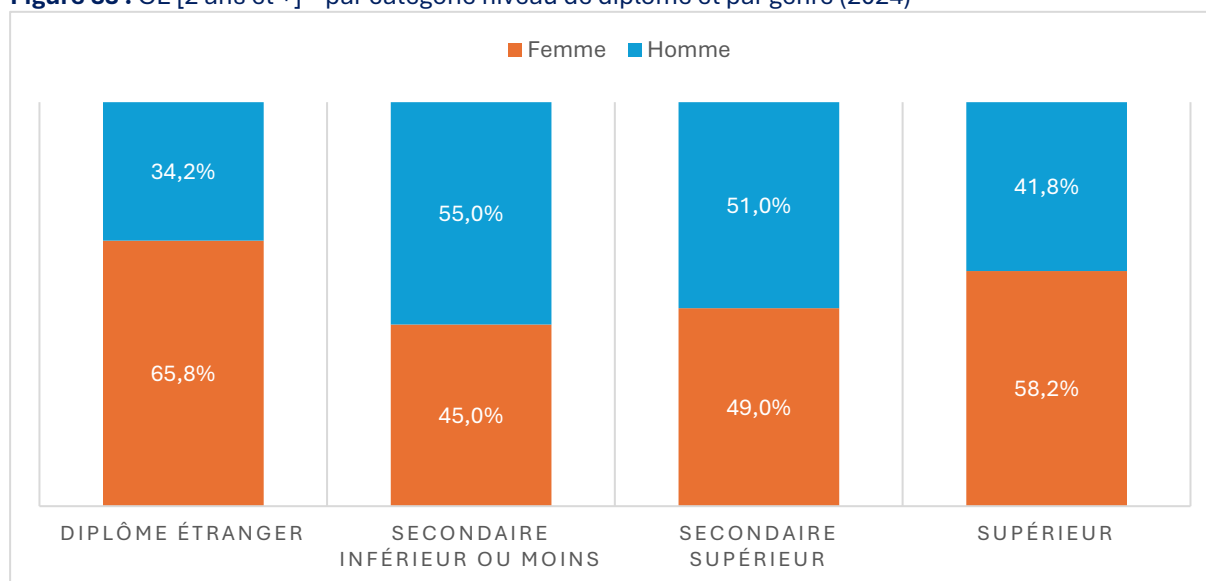


Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Figure 32 : CE [1 à < 2 ans] – par catégorie niveau de diplôme et par genre (2024)



Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Figure 33 : CE [2 ans et +] – par catégorie niveau de diplôme et par genre (2024)

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

6.2. Diplômes étrangers sans équivalence

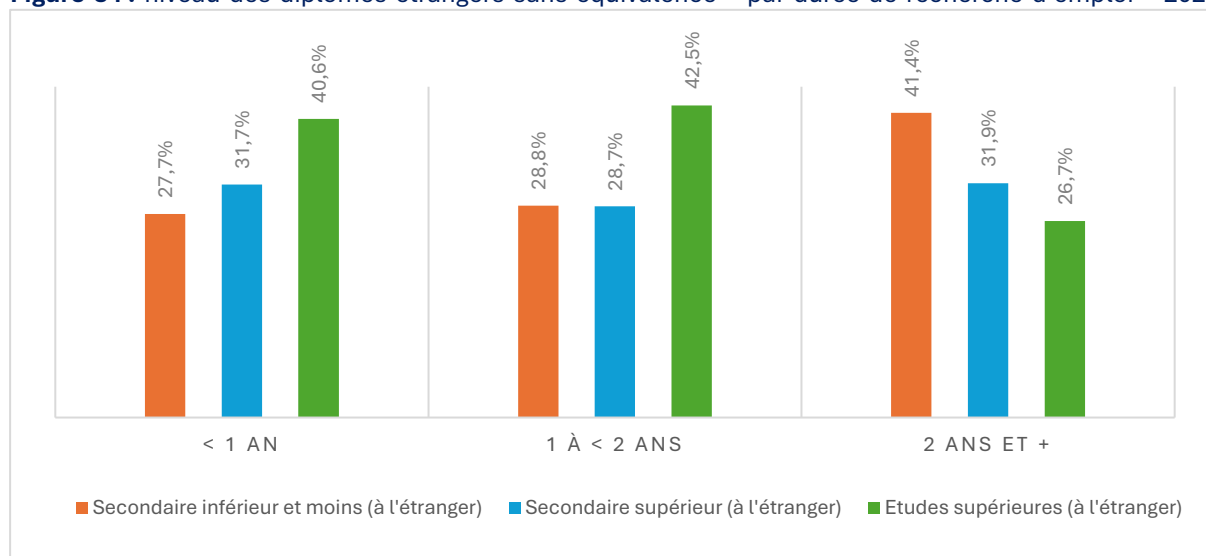
Bien que les stagiaires ayant un diplôme étranger sans équivalence soient généralement considérés comme faiblement diplômés, **ces diplômes étrangers sans équivalence peuvent en réalité correspondre à différents niveaux de qualification.**

Près d'un tiers de l'ensemble des CE en formation titulaires d'un diplôme étranger non reconnu en 2024 est en réalité **hautement diplômé** (37,3% d'études supérieures), un autre tiers est **moyennement diplômé** (31,2% de secondaire supérieur), et le dernier tiers est **faiblement diplômé** (31,5% ont au maximum un diplôme de secondaire inférieur).

La proportion de diplômes étrangers correspondant à un **haut niveau d'études** est un peu plus élevée pour les **CE de courte durée** ainsi que les **CE [1 à < 2 ans]** (respectivement 40,6% et 42,5%). En revanche, elle est plus faible pour les CE [2 ans et +] (26,7%).

A l'inverse, la proportion de diplômes correspondant à un **faible niveau d'études** est plus élevée pour les **CE [2 ans et +]** (41,4%), tandis qu'elle est plus faible pour les CE de courte durée (27,7%) et les CE [1 à < 2 ans] (28,8%).

Il y a peu de différence observée pour la proportion de diplômes étrangers correspondant à un **niveau moyen d'étude.**

Figure 34 : niveau des diplômes étrangers sans équivalence – par durée de recherche d’emploi – 2024

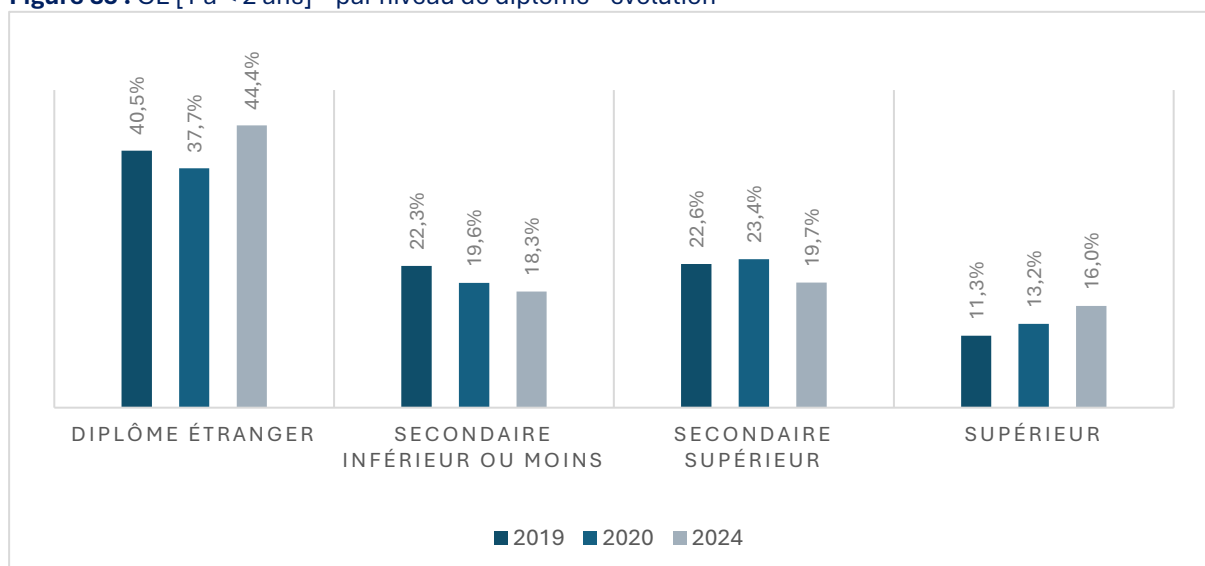
Source : Bruxelles Formation, calculs SES

6.3. Évolution

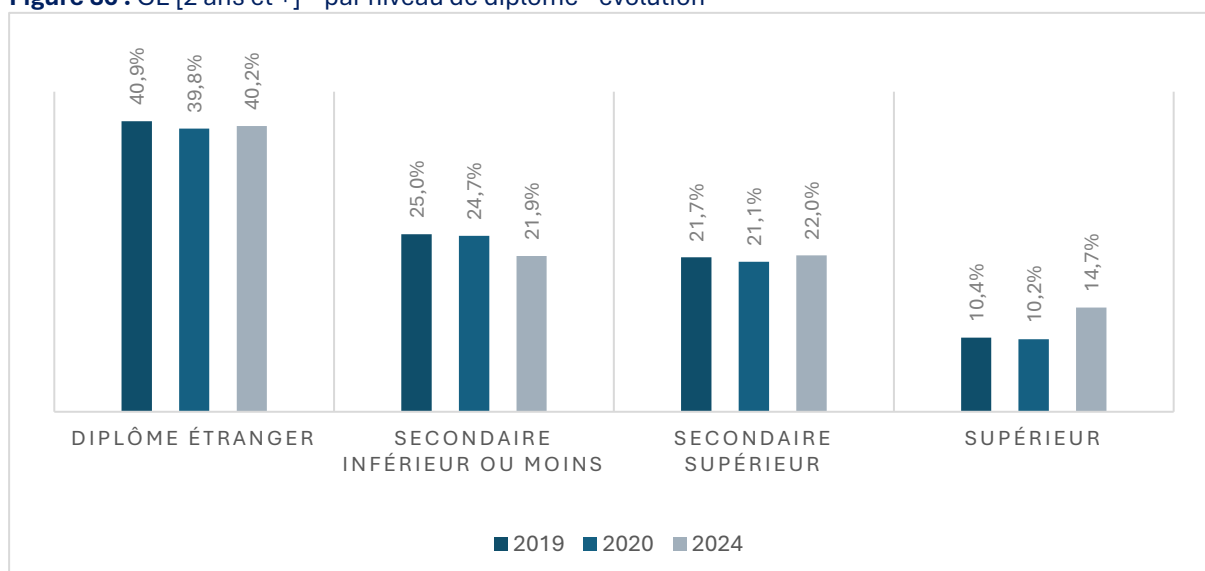
Les proportions des différents niveaux de diplôme n’ont pas évolué de la même manière pour tous les CE de longue durée entre 2019 et 2024.

En ce qui concerne les **CE [1 à < 2 ans]**, les proportions de **diplômes étrangers sans équivalence** et de **diplômes supérieurs** ont augmenté respectivement de 4,0 et 4,7 pp, parallèlement à la diminution des autres catégories de diplôme (-4,0 pp pour les **diplômes secondaire inférieur ou moins** ou moins ; -2,9 pp pour les **diplômes de secondaire supérieur**).

La proportion de **diplômes étrangers sans équivalence** est restée en revanche relativement stable pour les **CE [2 ans et +]**, avec une baisse de seulement 0,7 pp. C’est également le cas pour la proportion de **diplômes de secondaire supérieur** (+0,3 pp). En revanche la proportion d’**infra-qualifiés** a diminué de 3,0 pp tandis que la proportion de **hauts diplômés** a augmenté significativement de 4,2 pp.

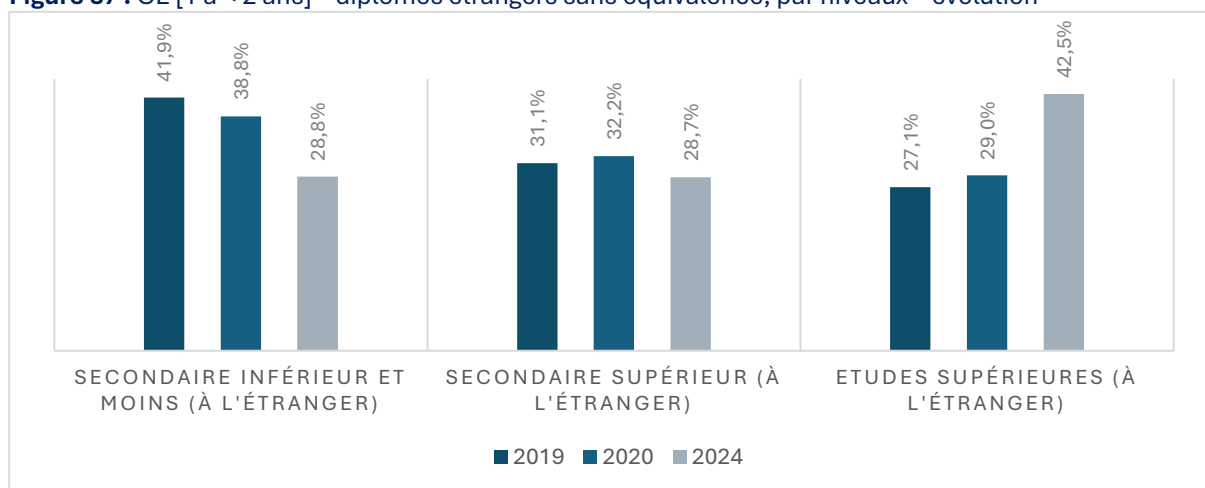
Figure 35 : CE [1 à < 2 ans] – par niveau de diplôme - évolution

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

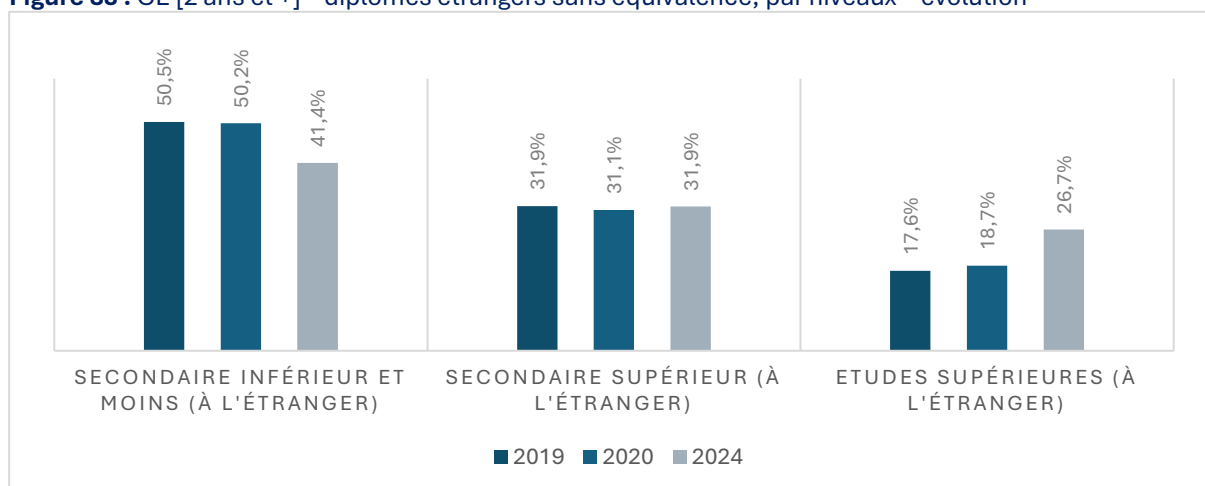
Figure 36 : CE [2 ans et +] – par niveau de diplôme - évolution

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

En ce qui concerne les **niveaux des diplômes étrangers** plus particulièrement, la proportion de diplômes étrangers correspondant à un **faible niveau d'études** a significativement diminué entre 2019 et 2024 pour les CE de longue durée : de 13,1 pp pour les **CE [1 à < 2 ans]** et de 9,1 pp pour les **CE [2 ans et +]**. En parallèle, la proportion de **diplômes d'études supérieures** obtenus à l'étranger (sans équivalence) a considérablement augmenté : de 15,4 pp pour les **CE [1 à < 2 ans]** et de 9,1 pp pour les **CE [2 ans et +]**. En revanche, la proportion de **diplômes de secondaire supérieur** est restée relativement stable.

Figure 37 : CE [1 à < 2 ans] – diplômes étrangers sans équivalence, par niveaux – évolution

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Figure 38 : CE [2 ans et +] – diplômes étrangers sans équivalence, par niveaux – évolution

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

6.4. Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois

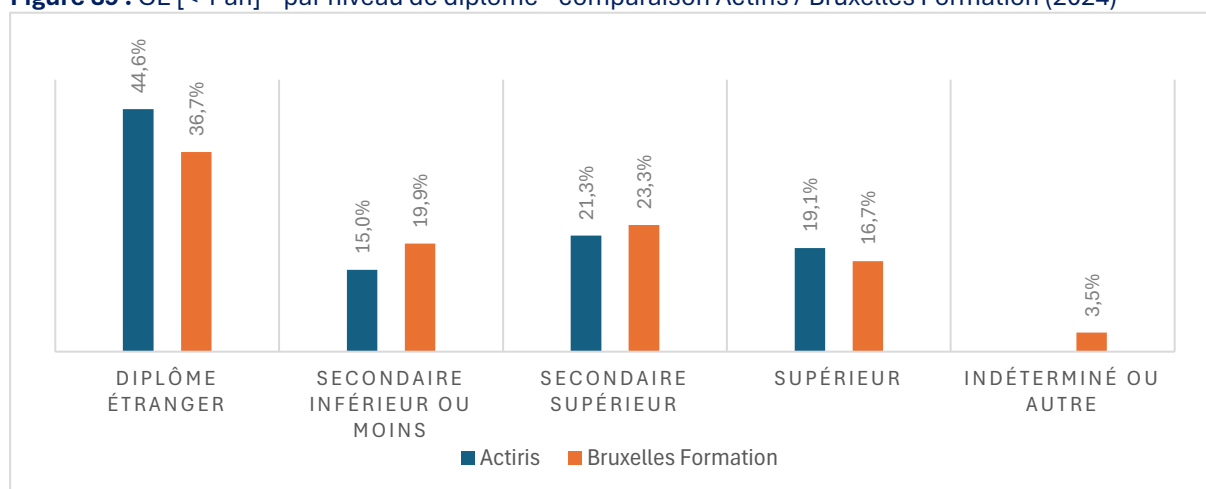
Une partie des tendances observées au niveau des CE en formation s'observent également pour l'ensemble des CE bruxellois : les **CE hautement qualifiés** sont plus représentés parmi les **CE de courte durée**, tandis que les **CE faiblement qualifiés** sont plus représentés parmi les **CE de longue durée**.

En revanche, on observe une proportion plus importante de diplômes étrangers sans équivalence parmi les CE de longue durée en formation, en particulier les CE [1 à < 2 ans]. Ce n'est pas le cas pour l'ensemble des CE bruxellois : **la proportion de CE détenant un diplôme étranger sans équivalence varie peu selon la durée de recherche d'emploi**.

En ce qui concerne les différences observées dans le cadre de l'étude sur l'Analyse du profil des chercheurs d'emploi en formation en 2023¹⁹ :

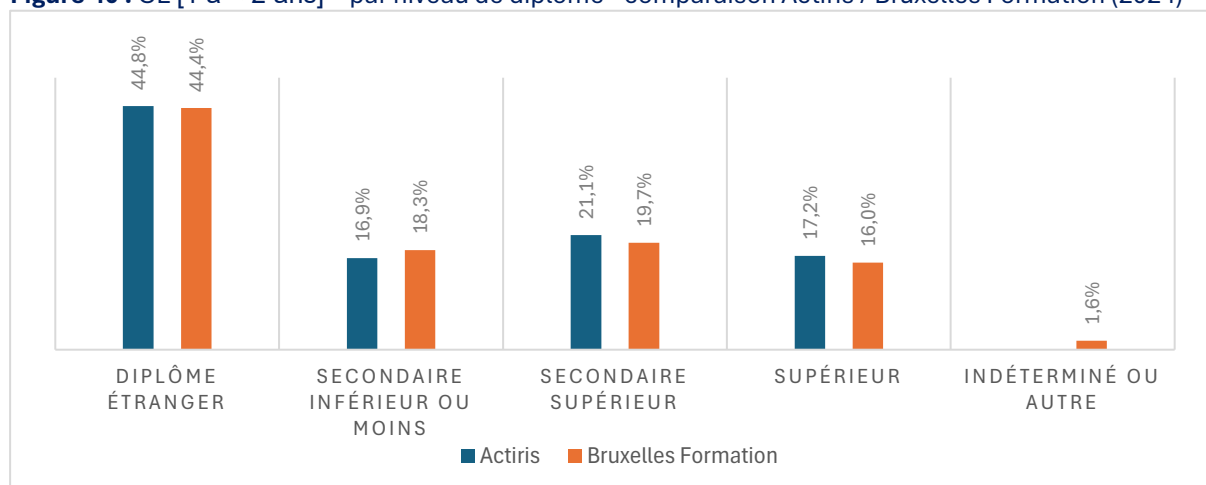
- **Sur-représentation des CE faiblement qualifiés²⁰ en formation** : la différence est moins marquée pour les CE de longue durée (+1,4 pp pour les CE [1 à < 2 ans] et +2,4 pp pour les CE [2 ans et +]) que pour les **CE de courte durée** (+4,8 pp) ;
- **Sous-représentation des CE hautement qualifiés²¹ en formation** : la différence est la plus importante pour les **CE [2 ans et +]** (-3,1 pp) ;
- **Sous-représentation des diplômes étrangers sans équivalence** : la différence est particulièrement marquée pour les **CE de courte durée** (-7,9 pp). Une certaine différence s'observe également pour les **CE [2 ans et +]**, bien que dans une moindre mesure (-2,4 pp). En revanche, il y a très peu de différence pour les CE [1 à < 2 ans] (-0,4 pp).

Figure 39 : CE [< 1 an] – par niveau de diplôme - comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)



Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

Figure 40 : CE [1 à < 2 ans] – par niveau de diplôme - comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)

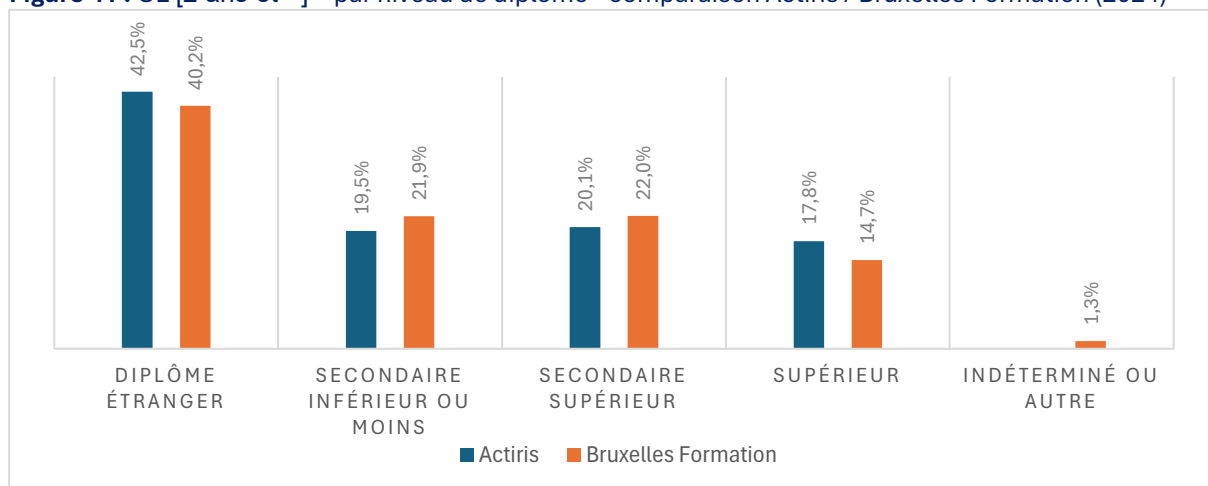


Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

¹⁹ Bruxelles Formation, [Analyse du profil des chercheurs d'emploi en formation chez Bruxelles Formation et ses partenaires de 2016 à 2023](#), juin 2025.

²⁰ Secondaire inférieur ou moins.

²¹ Études supérieures.

Figure 41 : CE [2 ans et +] – par niveau de diplôme - comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)

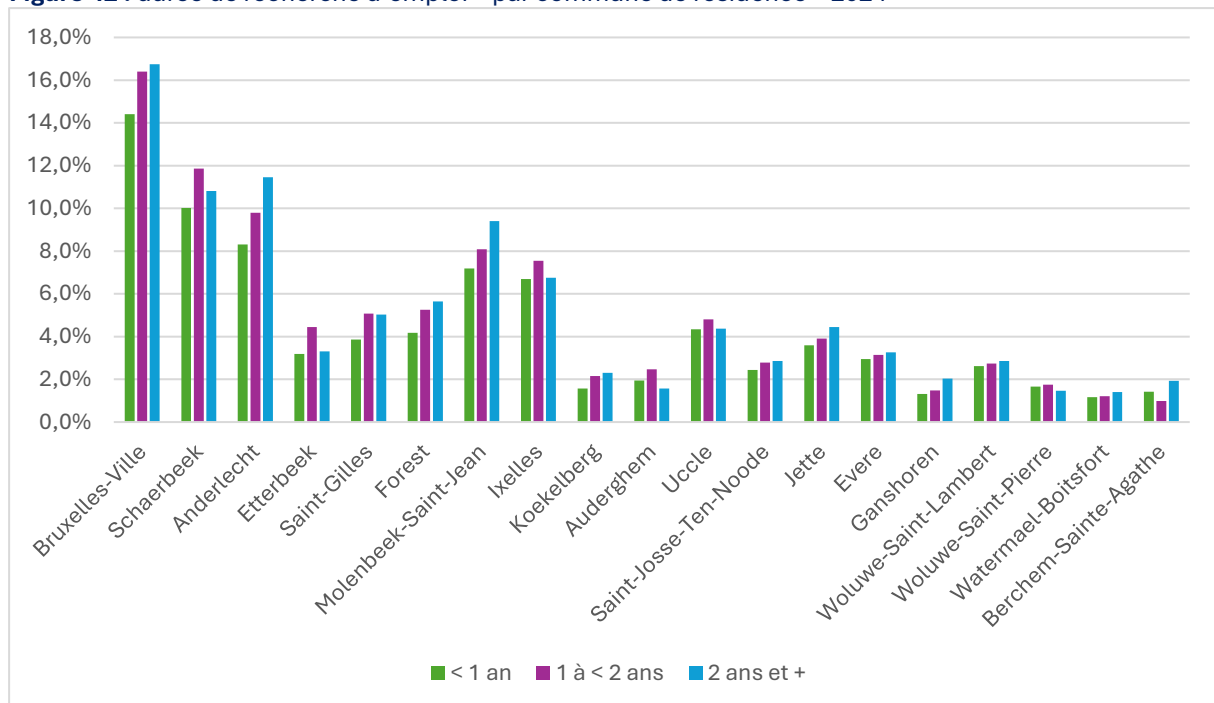
Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

LA DURÉE DE RECHERCHE D'EMPLOI

- par commune de résidence

Les **CE [2 ans et +]** sont proportionnellement plus nombreux à résider dans certaines communes de Bruxelles que les CE de courte durée [< 1 an], en particulier **Anderlecht** (+3,1 pp), **Bruxelles-Ville** (+2,3 pp) et **Molenbeek-Saint-Jean** (2,2 pp). Cette différence reste cependant très limitée, en particulier pour les CE [1 à < 2 ans], pour lesquels elle ne dépasse pas 2,0 pp (pour la commune de Bruxelles-Ville).

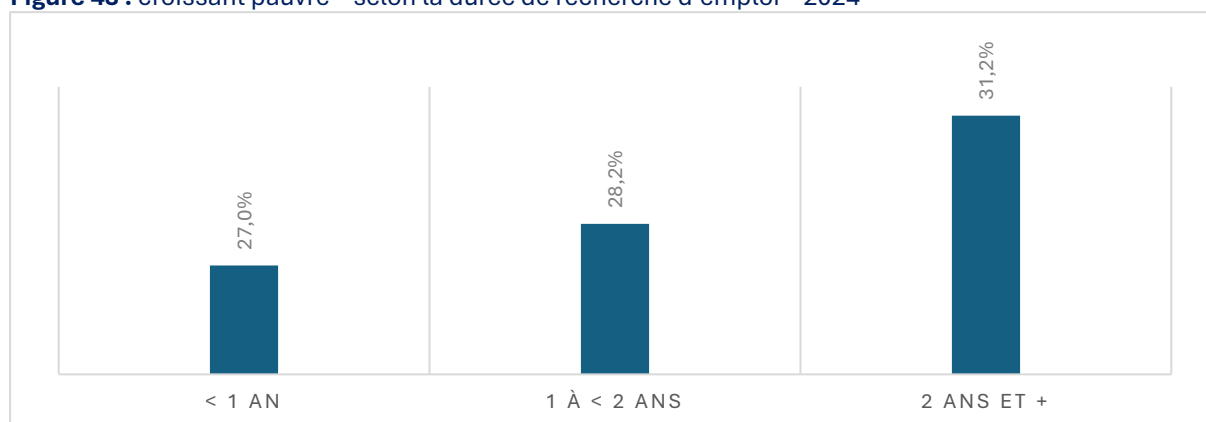
Figure 42 : durée de recherche d'emploi – par commune de résidence – 2024



Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Les CE de longue durée résident plus souvent dans un quartier faisant partie du **croissant pauvre** de Bruxelles que les CE de courte durée. Cela concerne 31,2% des **CE [2 ans et +]** et 28,2% des **CE [1 à < 2 ans]**, contre 27,0% des **CE de courte durée**.

Figure 43 : croissant pauvre – selon la durée de recherche d’emploi – 2024

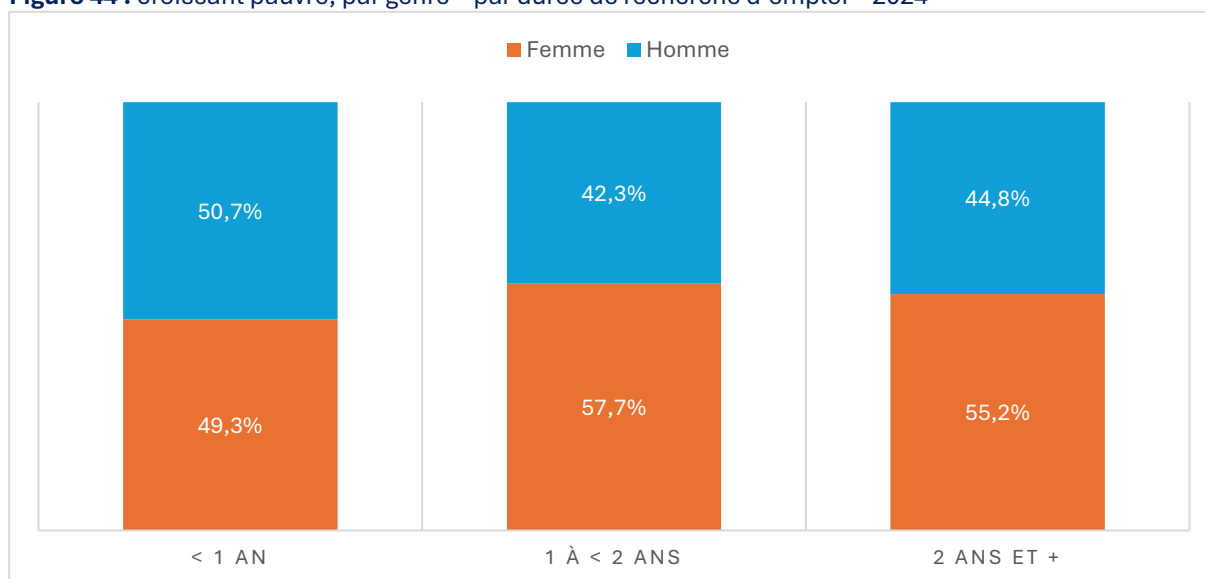


Source : Bruxelles Formation, calculs SES

7.1. Différence par genre

La **proportion de stagiaires résidant dans un des quartiers du croissant pauvre** de Bruxelles est **peu liée au genre** : cela concerne des proportions très proches des hommes comme des femmes (29,0% et 27,8% respectivement en 2024, c’est-à-dire 1,2 pp de différence). C’est également le cas pour les **CE de courte durée** (1,9 pp de différence entre les hommes et les femmes), comme pour les CE de longue durée : -0,5 pp de différence pour les **CE [1 à < 2 ans]** et 1,4 pp de différence pour les **CE [2 ans et +]**.

En revanche, la **proportion d’hommes et de femmes parmi les stagiaires résidant dans le croissant pauvre** de Bruxelles n’est pas tout à fait équilibrée pour les CE de longue durée. Alors que 49,3% des **CE de courte durée** résidant dans le croissant pauvre sont de femmes, cela concerne des proportions un peu plus importantes de femmes pour les CE de longue durée : 57,7% pour les **CE [1 à < 2 ans]** et 55,2% pour les **CE [2 ans et +]**.

Figure 44 : croissant pauvre, par genre – par durée de recherche d’emploi – 2024

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

7.2. Évolution

Les données concernant la résidence des stagiaires dans le croissant pauvre de Bruxelles n'étant disponibles qu'à partir de l'année 2023, il n'est pas encore possible d'analyser leur évolution sur le long terme.

7.3. Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois

En ce qui concerne les **CE de courte durée**, la proportion de stagiaires résidant dans le **croissant pauvre de Bruxelles** est légèrement plus faible que celle pour l'ensemble des CE bruxellois, bien que cette différence reste limitée (-1,4 pp).

En revanche, cette différence est un peu plus marquée pour les **hommes [1 à < 2 ans]** (-4,1 pp) ainsi que pour les **femmes [2 ans et +]** (-4,6 pp).

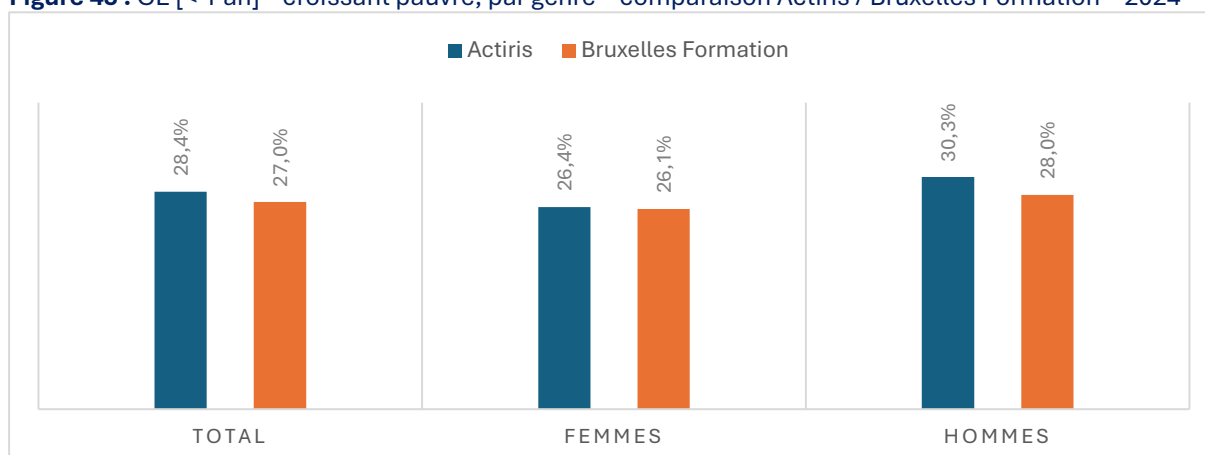
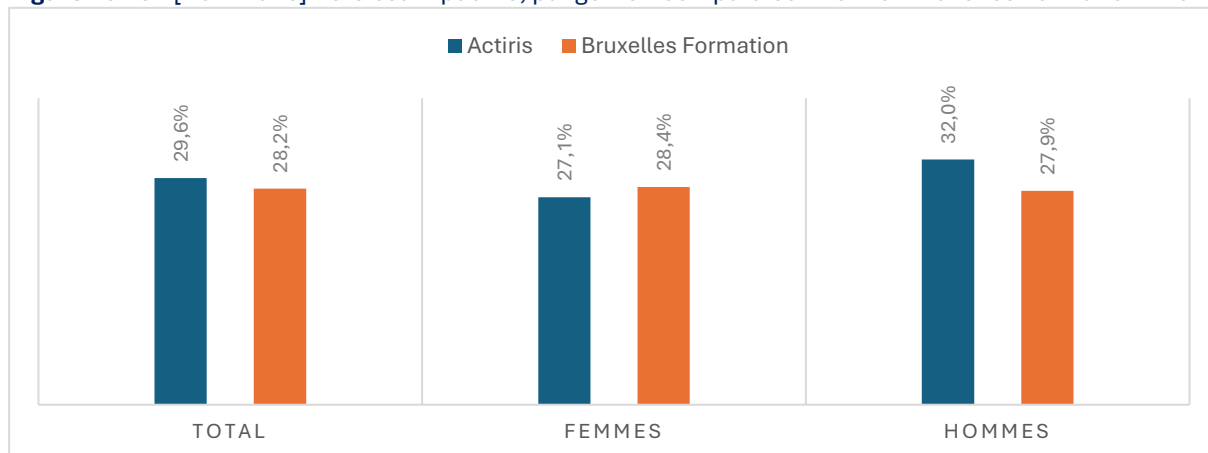
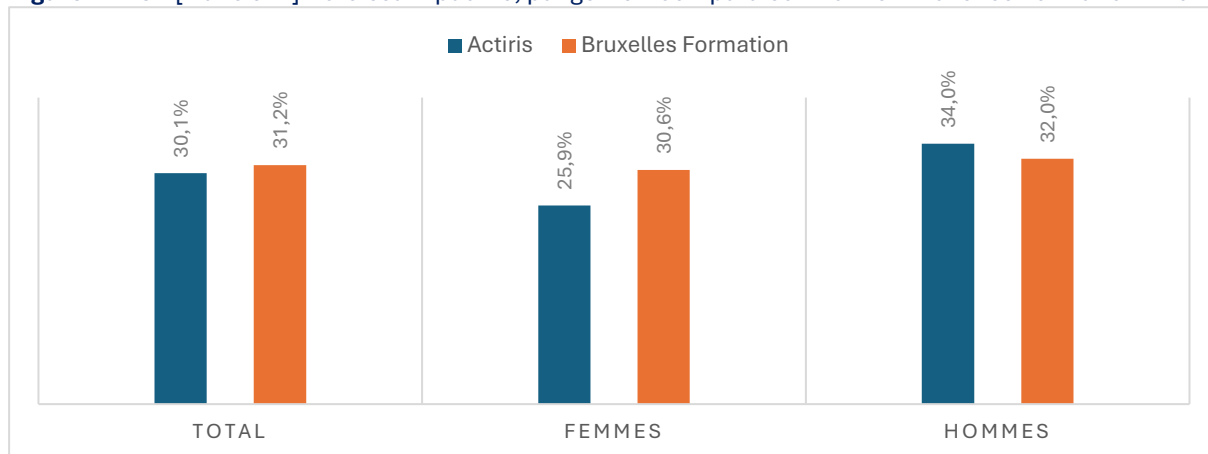
Figure 45 : CE [< 1 an] – croissant pauvre, par genre – comparaison Actiris / Bruxelles Formation – 2024

Figure 46 : CE [1 à < 2 ans] – croissant pauvre, par genre – comparaison Actiris / Bruxelles Formation – 2024**Figure 47 : CE [2 ans et +] – croissant pauvre, par genre – comparaison Actiris / Bruxelles Formation – 2024**

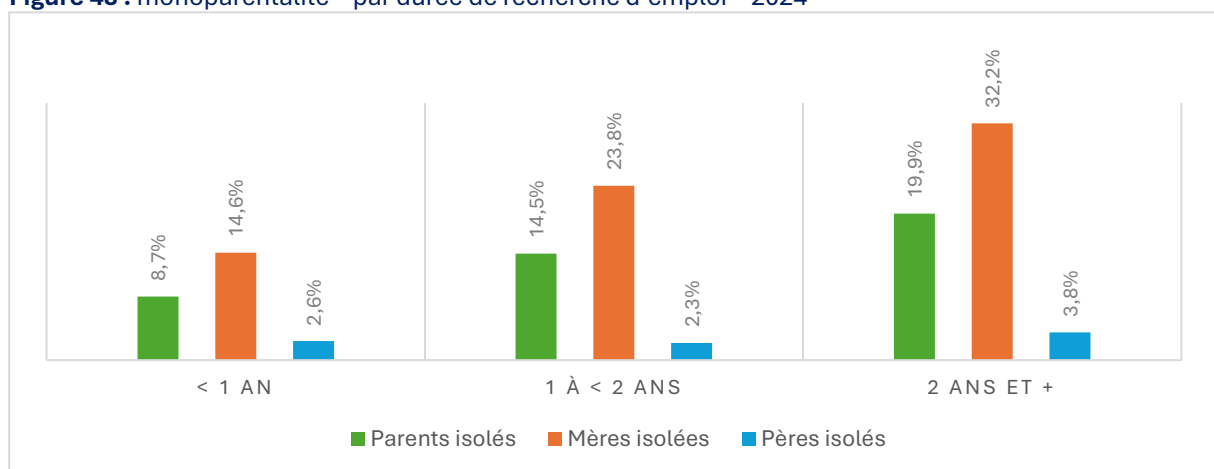
LA DURÉE DE RECHERCHE D'EMPLOI

- monoparentalité

Les **CE de longue durée** sont proportionnellement plus nombreux à être des **parents isolés** que les CE de courte durée. Cela concerne 8,7% de ces derniers, contre 14,5% des **CE [1 à < 2 ans]** et 19,9% des **CE [2 ans et +]**.

Si les **femmes** uniquement sont prises en considération, ces proportions montent à 23,8% des **CE [1 à < 2 ans]** et 32,2% des **CE [2 ans et +]**, contre 14,6% des CE de courte durée. Le taux de monoparentalité est donc fortement lié au genre du stagiaire, mais également à la durée de la recherche d'emploi, ce qui fait que **près d'un tiers de femmes en formation à la recherche d'un emploi depuis deux ans ou plus sont des mères isolées**.

Figure 48 : monoparentalité – par durée de recherche d'emploi – 2024

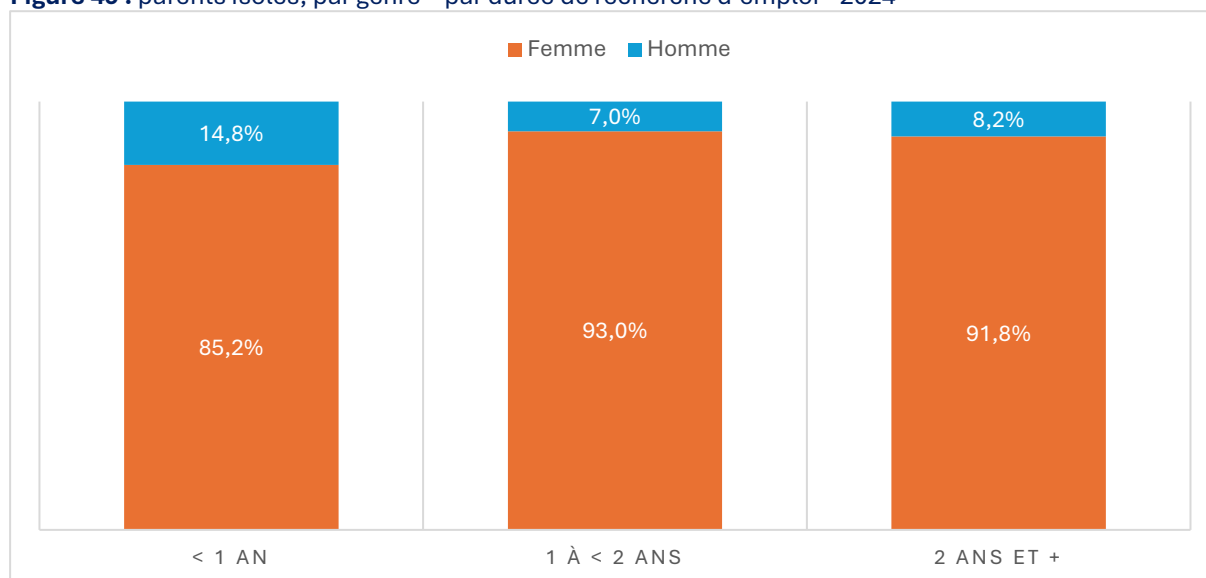


Source : Bruxelles Formation, calculs SES

8.1. Différence par genre

La proportion de femmes parmi les parents isolés en formation est plus élevée pour les CE de longue durée. En effet, 85,2% des CE de courte durée en situation de monoparentalité sont des femmes, alors que cela concerne 93,0% des **CE [1 à < 2 ans]** et 91,8% des **CE [2 ans et +]**.

Figure 49 : parents isolés, par genre – par durée de recherche d’emploi - 2024



Source : Bruxelles Formation, calculs SES

8.2. Évolution

Les données concernant la résidence des stagiaires dans le croissant pauvre de Bruxelles n'étant disponibles qu'à partir de l'année 2022, il n'est pas encore possible d'analyser leur évolution sur le long terme.

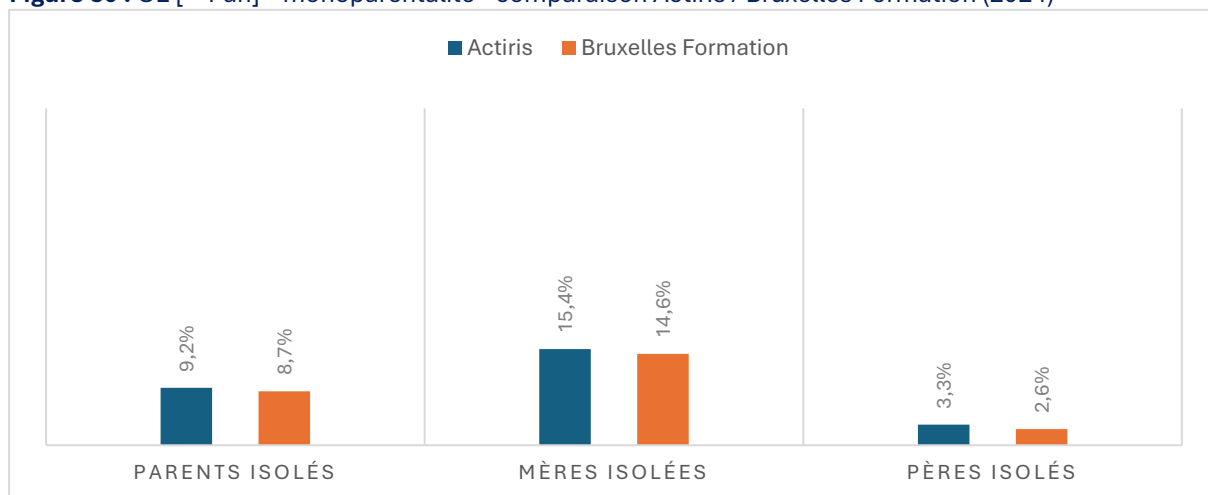
8.3. Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois

En ce qui concerne les **CE de courte durée**, il y a très **peu de différence** entre la proportion de parents isolés parmi l'ensemble des CE bruxellois et celle pour les CE en formation (moins de 1 pp de différence, pour les hommes comme pour les femmes).

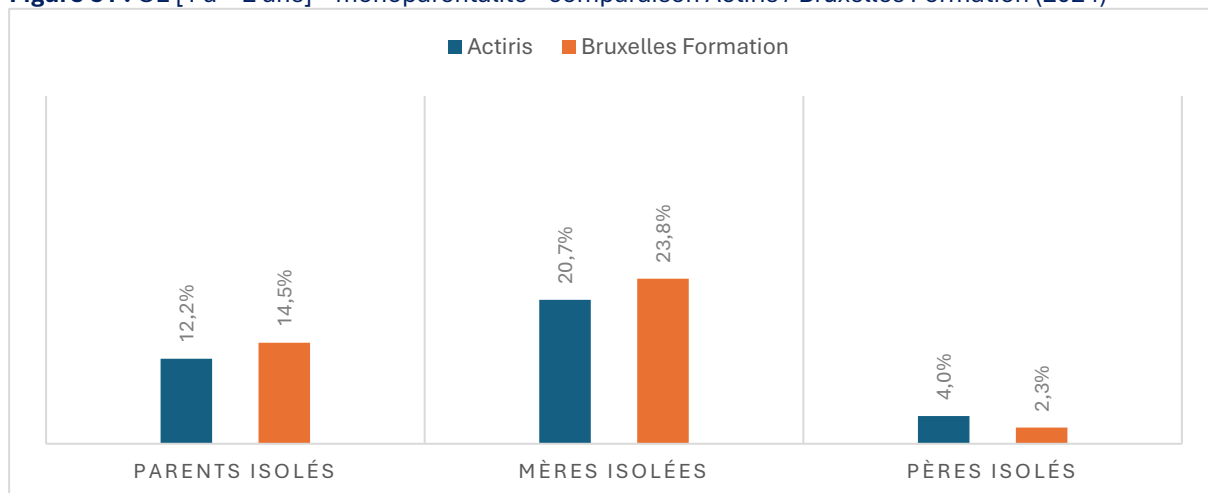
En revanche, la différence est plus marquée pour les CE de longue durée.

En ce qui concerne les **CE [1 à < 2 ans]**, la proportion de **mères isolées** est moins importante parmi l'ensemble des CE bruxellois que parmi les CE en formation (-3,1 pp), tandis que la proportion de **pères isolés** est un peu plus importante (+1,7 pp). Autrement dit, il y a une relative sur-représentation des mères isolées en formation par rapport à l'ensemble des chercheuses d'emploi, tandis que les pères isolés sont légèrement sous représentés.

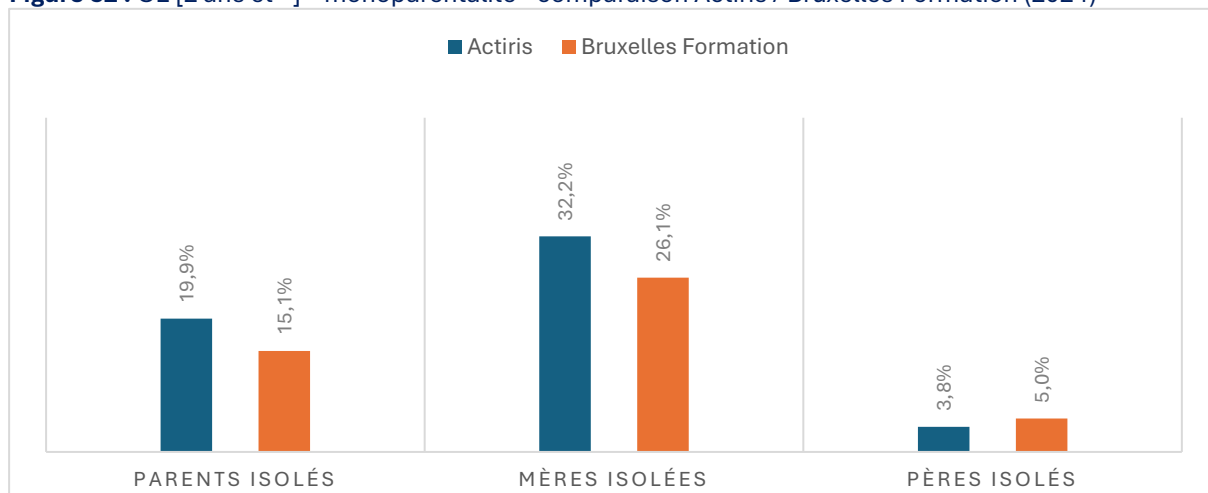
On observe la situation inverse pour les **CE [2 ans et +]** : la proportion de **mères isolées** est plus importante parmi l'ensemble des CE bruxellois (+6,1 pp), tandis que celle des **pères isolés** est légèrement plus faible (-1,3 pp).

Figure 50 : CE [< 1 an] – monoparentalité - comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)

Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

Figure 51 : CE [1 à < 2 ans] – monoparentalité - comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)

Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

Figure 52 : CE [2 ans et +] – monoparentalité - comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)

Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

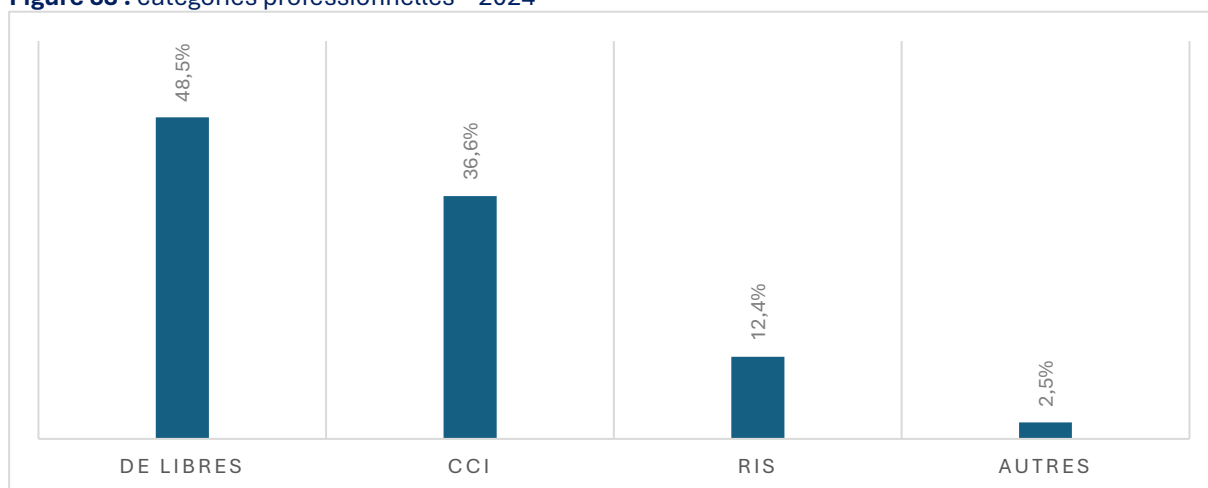
LA DURÉE DE RECHERCHE D'EMPLOI

- par catégorie professionnelle

Tous les CE en formation ne perçoivent pas forcément d'allocations de chômage ou d'autres revenus de remplacement. Parmi l'ensemble des CE en formation en 2024 :

- 48,5% sont des **demandeurs d'emploi libres** (DE libres) : ils ne perçoivent pas de revenu de remplacement ;
- 36,6% sont des **chômeurs complets indemnisés** (CCI) : ils perçoivent des allocations de chômage ou des allocations d'attente²² ;
- 12,4% sont **bénéficiaires du revenu d'intégration sociale** (RIS) : ils perçoivent une aide financière octroyée par un CPAS ;
- 2,5% sont **indéterminés** (catégorie 'autres' dans les graphiques).

Figure 53 : catégories professionnelles – 2024

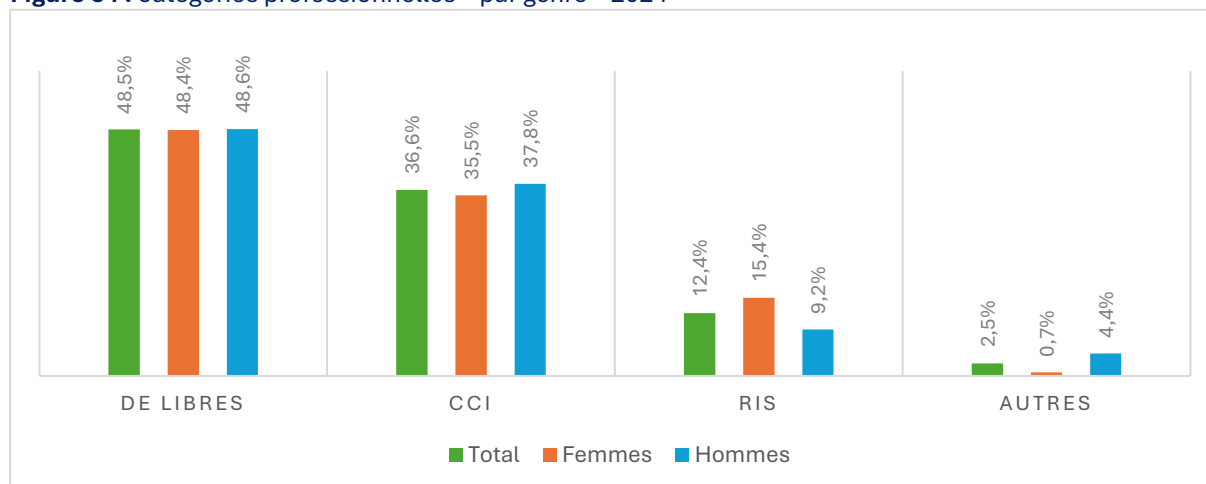


Source : Bruxelles Formation, calculs SES

²² Les allocations d'attente (ou d'insertion) sont octroyées aux jeunes terminant leurs études, à l'issue du stage d'attente (stage d'insertion professionnelle).

Les **femmes** en formation sont proportionnellement un peu plus nombreuses à percevoir le **RIS** (15,4%, contre 9,2% des hommes). Les **hommes** en formation, quant à eux, sont quant à eux plus souvent des **CCI**, c'est-à-dire qu'ils perçoivent proportionnellement plus souvent des allocations de chômage ou d'insertion que les femmes en formation.

Figure 54 : catégories professionnelles – par genre – 2024



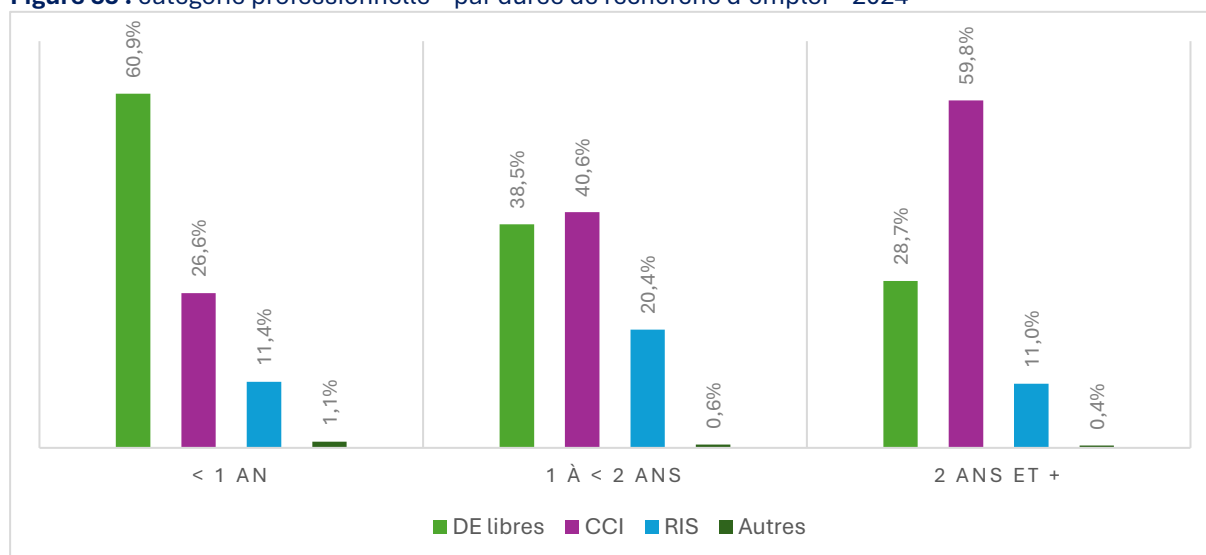
Source : Bruxelles Formation, calculs SES

En ce qui concerne la durée de recherche d'emploi, les **CE de courte durée** sont proportionnellement nettement plus nombreux à **ne percevoir aucun revenu de remplacement** : 60,9% d'entre eux sont concernés, contre seulement 38,5% des CE [1 à < 2 ans] et 28,7% des CE [2 ans et +].

Une explication possible de cette proportion tient au fait que les DE libres, ne bénéficiant d'aucun revenu de remplacement, ne sont pas tenus de s'inscrire auprès d'Actiris (ou d'un autre service régional de l'emploi). En revanche, cette inscription est requise pour accéder à une formation professionnelle. Il est dès lors possible qu'une partie de ces DE libres se soient inscrits spécifiquement dans cette optique. Dans ce cas, la durée de recherche d'emploi — calculée sur la base de la date d'inscription chez Actiris — ne reflèterait pas la durée réelle de leur recherche.

A l'inverse, les CE de longue durée sont proportionnellement bien plus nombreux à percevoir des **allocations de chômage ou d'insertion**, en particulier les **CE [2 ans et +]** : 59,8% d'entre eux, contre seulement 26,6% des CE de courte durée. Ils sont donc directement exposés à la réforme de la réglementation du chômage. En effet, si les **CE [2 ans et +]** pouvaient encore bénéficier, sous certaines conditions, des allocations de chômage en 2024, ce n'est désormais plus le cas, sauf exceptions, à la suite de cette réforme (voir encadré dédié : voir chapitre 1.4.).

Pour finir, les **CE [1 à < 2 ans]** perçoivent presque deux fois plus souvent le **RIS** (20,4%) que les CE de courte durée (11,4%) et les CE [2 ans et +] (11,0%).

Figure 55 : catégorie professionnelle – par durée de recherche d’emploi – 2024

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

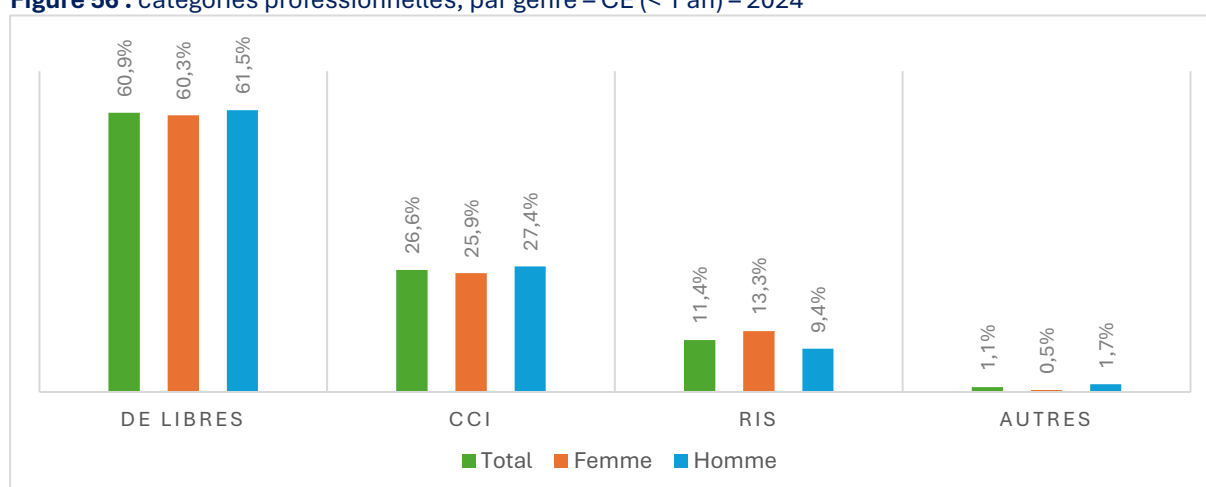
9.1. Différence par genre

Si la proportion de **femmes** à percevoir le RIS est plus élevée que celle des hommes, c’est encore plus le cas pour les CE de longue durée :

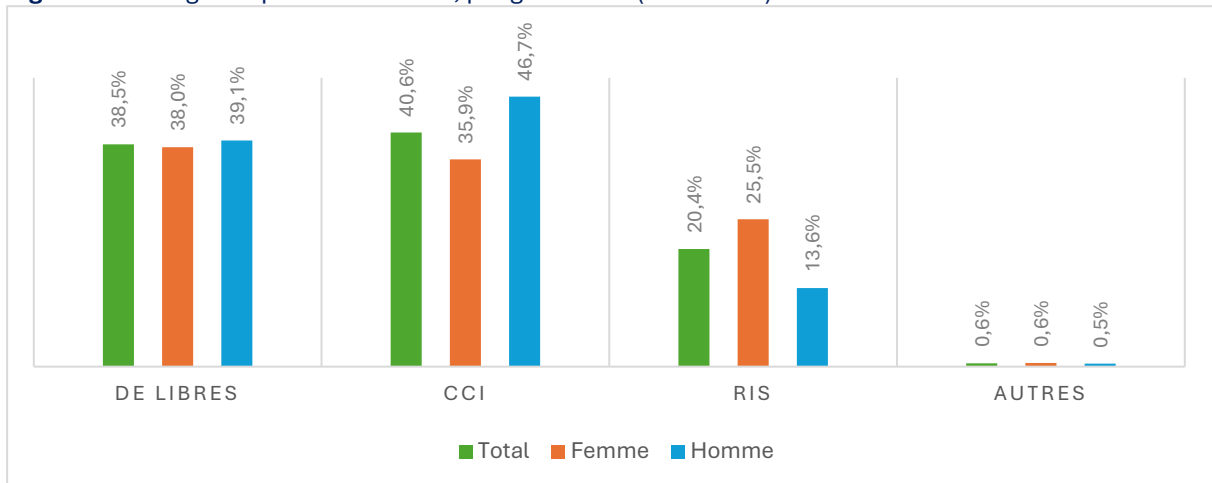
- 25,5% de **femmes [1 à < 2 ans]** en bénéficiant, contre seulement 13,6% des hommes ;
- 13,9% des **femmes [2 ans et +]** en bénéficiant, contre seulement 7,3% des hommes.

Les **femmes** en formation sont également plus souvent des **DE libres** que les hommes pour les **CE [2 ans et +]** (30,5%, contre 26,4%), ce qui n’est cependant pas le cas pour les autres catégories de stagiaires.

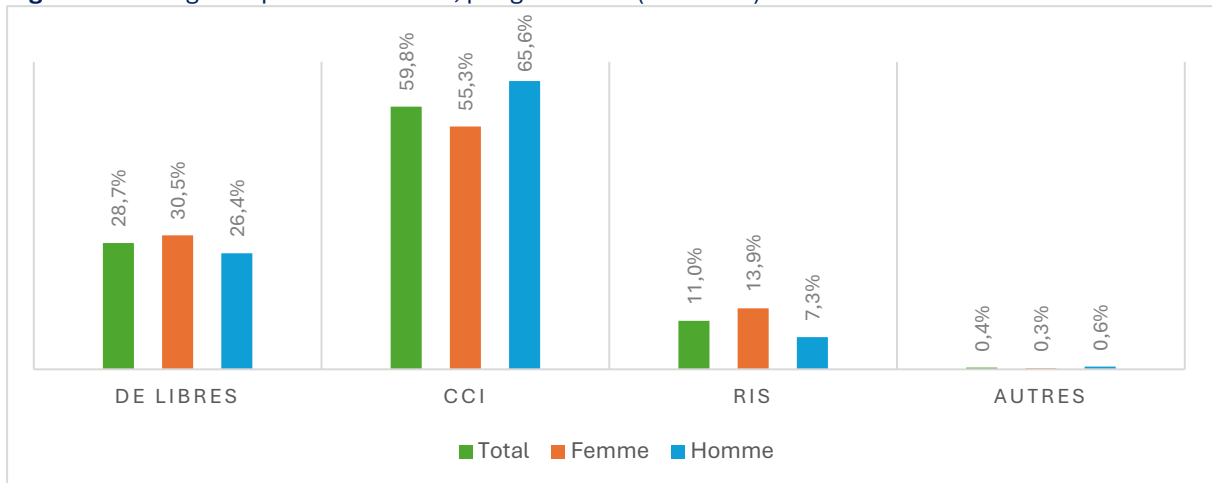
En ce qui concerne les **hommes** en formation, ils sont plus souvent des **CCI** que les femmes. Cette différence est, encore une fois, plus marquée pour les CE de longue durée : c’est le cas pour 46,7% des hommes contre 35,9% des femmes pour les **CE [1 à < 2 ans]**, et 65,6% des hommes contre 55,3% des femmes pour les **CE [2 ans et +]**.

Figure 56 : catégories professionnelles, par genre – CE (< 1 an) – 2024

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

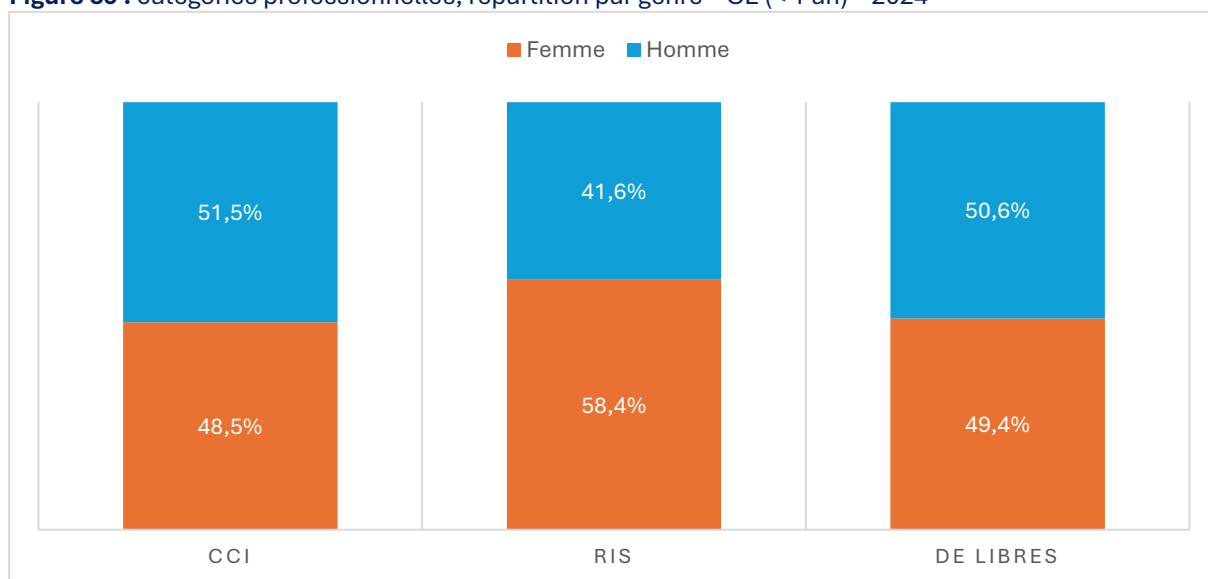
Figure 57 : catégories professionnelles, par genre – CE (1 à < 2 ans) – 2024

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

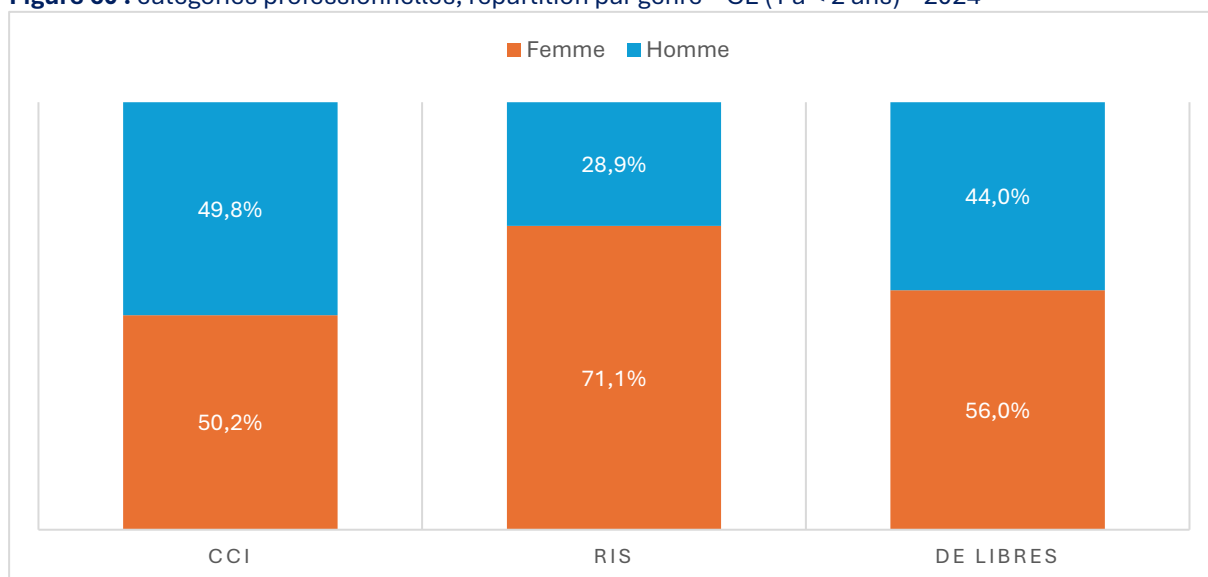
Figure 58 : catégories professionnelles, par genre – CE (2 ans et +) – 2024

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

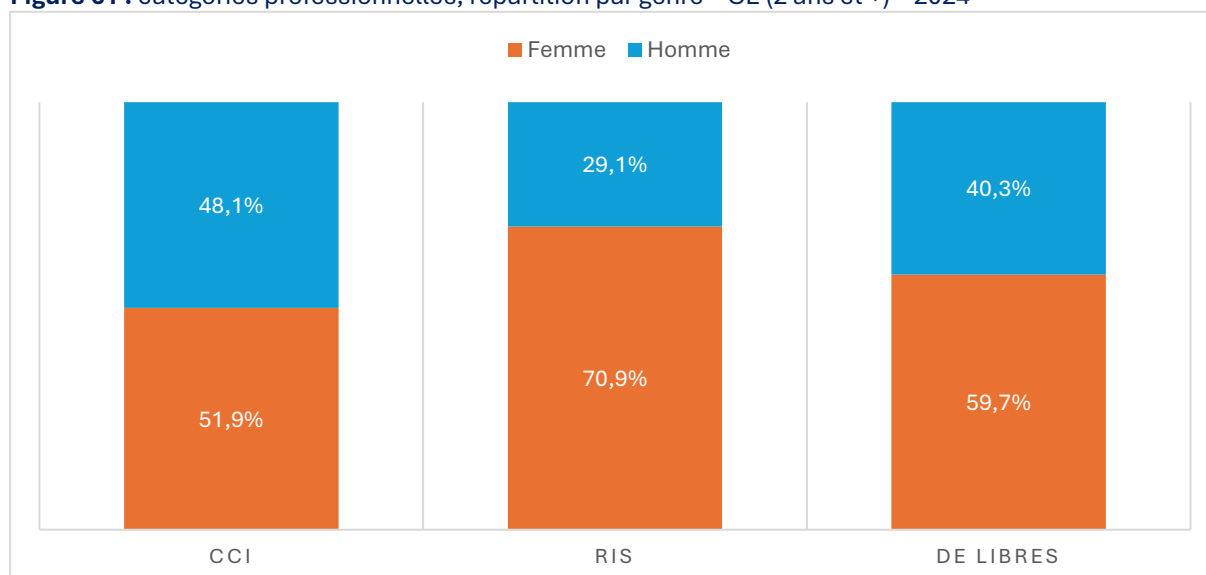
Bien que les hommes en formation soient globalement plus souvent des **CCI** que les femmes, on observe néanmoins une légère majorité de **femmes** parmi les **CE de longue durée** qui sont des CCI.

Figure 59 : catégories professionnelles, répartition par genre – CE (< 1 an) – 2024

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Figure 60 : catégories professionnelles, répartition par genre – CE (1 à < 2 ans) – 2024

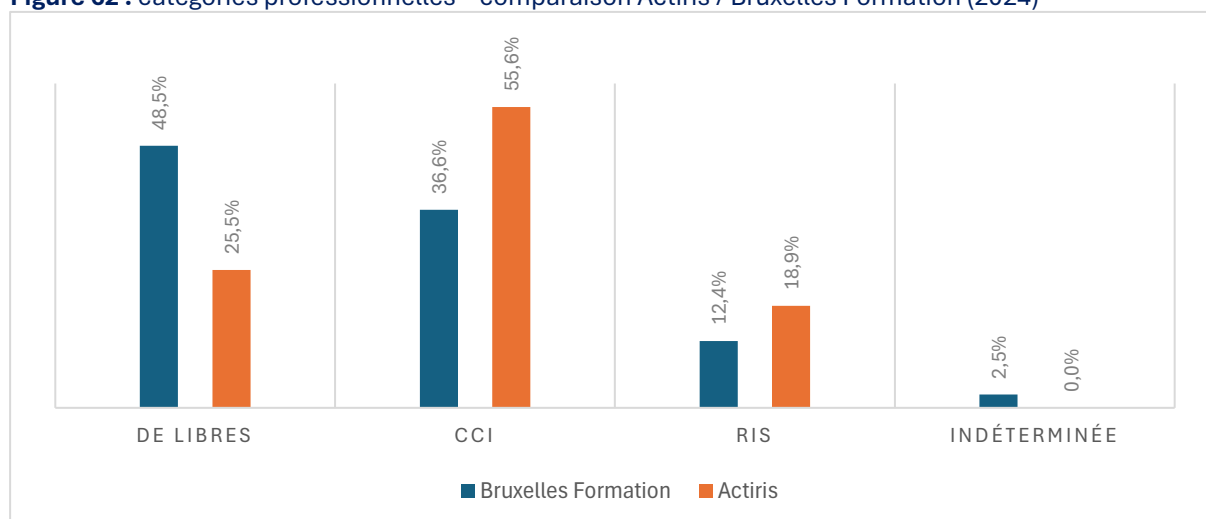
Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Figure 61 : catégories professionnelles, répartition par genre – CE (2 ans et +) – 2024

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

9.2. Comparaison avec l'ensemble des CE bruxellois

La comparaison avec les données relatives à **l'ensemble des CE inscrits chez Actiris** montre que les **DE libres** sont proportionnellement presque deux fois plus nombreux en formation (48,5%, contre 25,5% pour l'ensemble des CE). À l'inverse, les **CCI** et les CE bénéficiant du **RIS** sont moins représentés en formation.

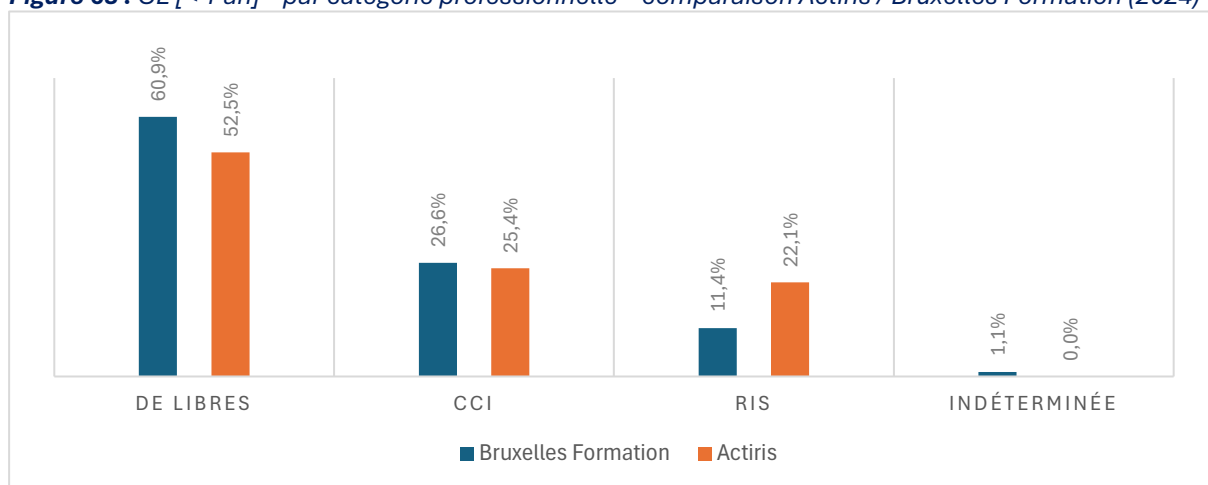
Figure 62 : catégories professionnelles – comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)

Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

Cette différence est relativement limitée pour les **CE de courte durée** (+8,4 pp pour les DE libres, +1,2 pp pour les CCI et -10,7 pp pour les CE bénéficiant du RIS). Elle est en revanche nettement plus marquée pour les **CE de longue durée**. Pour les **CE [1 à < 2 ans]** tout d'abord, cette différence est de +20,5 pp pour les DE libres, -12,0 pp pour les CCI et -9,1 pp pour les CE

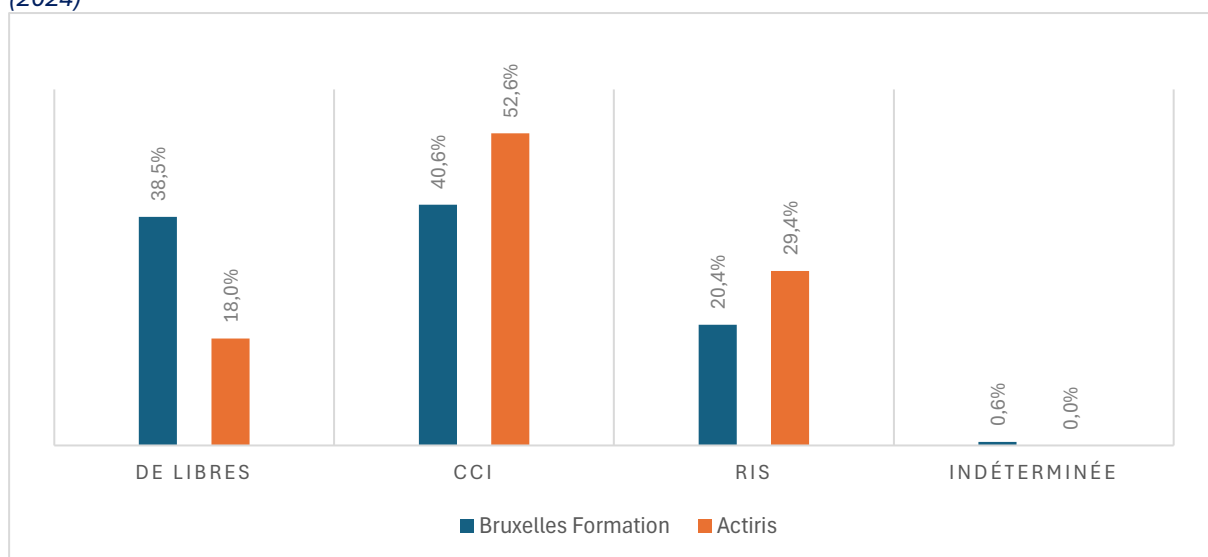
bénéficiant du RIS. Pour les **CE [2 ans et +]**, cette différence est encore plus importante et monte à +23,5 pp pour les DE libres, -22,5 pp pour les CCI et -1,4 pp concernant le RIS.

Figure 63 : CE [< 1 an] – par catégorie professionnelle – comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)



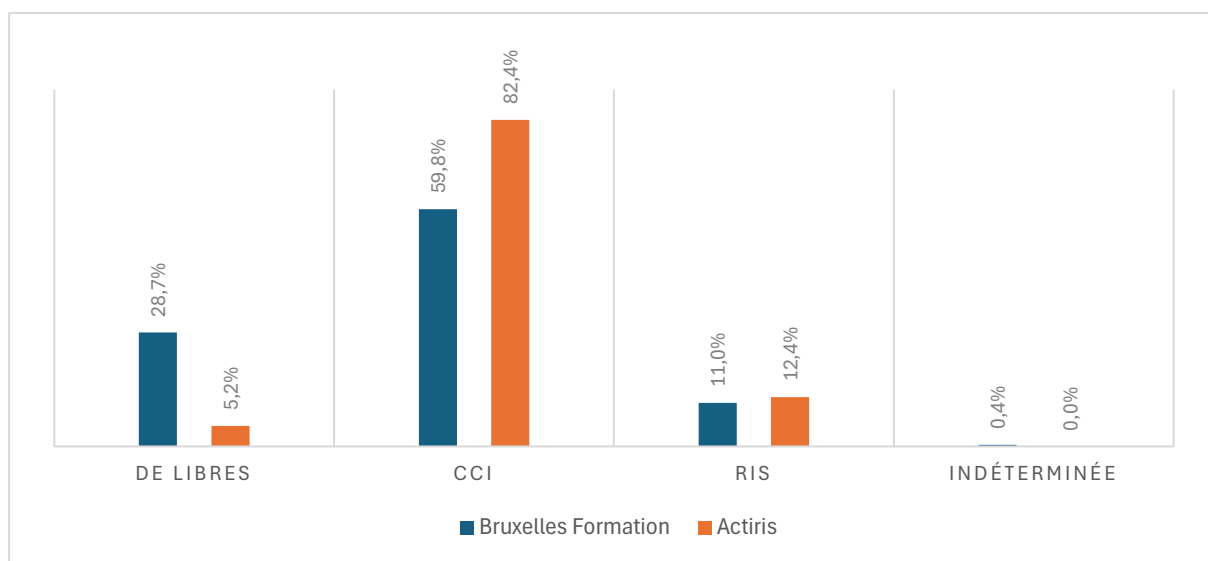
Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

Figure 64 : CE [1 à < 2 ans] – par catégorie professionnelle – comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)



Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

Figure 65 : CE [2 ans et +] – par catégorie professionnelle – comparaison Actiris / Bruxelles Formation (2024)

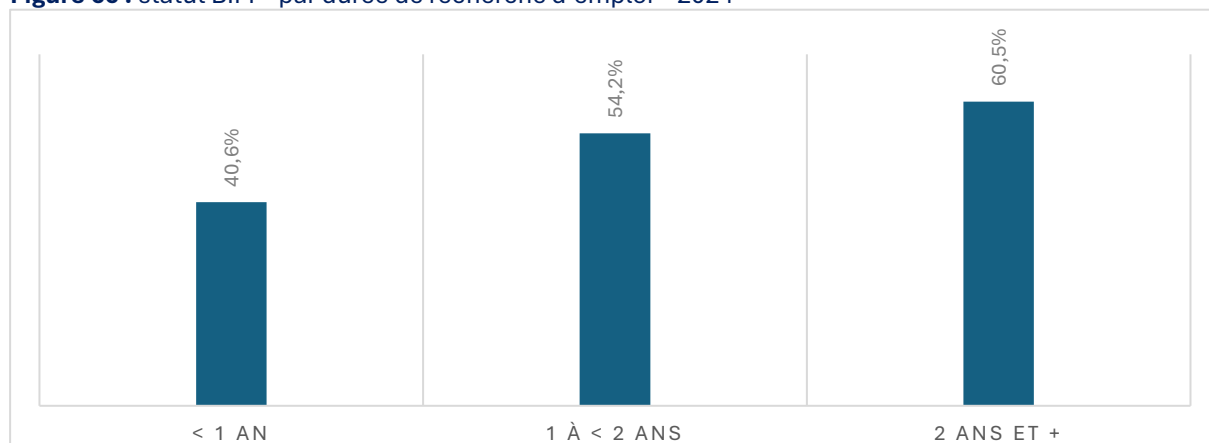


Source : Bruxelles Formation et Actiris, calculs SES

LA DURÉE DE RECHERCHE D'EMPLOI - statut BIM

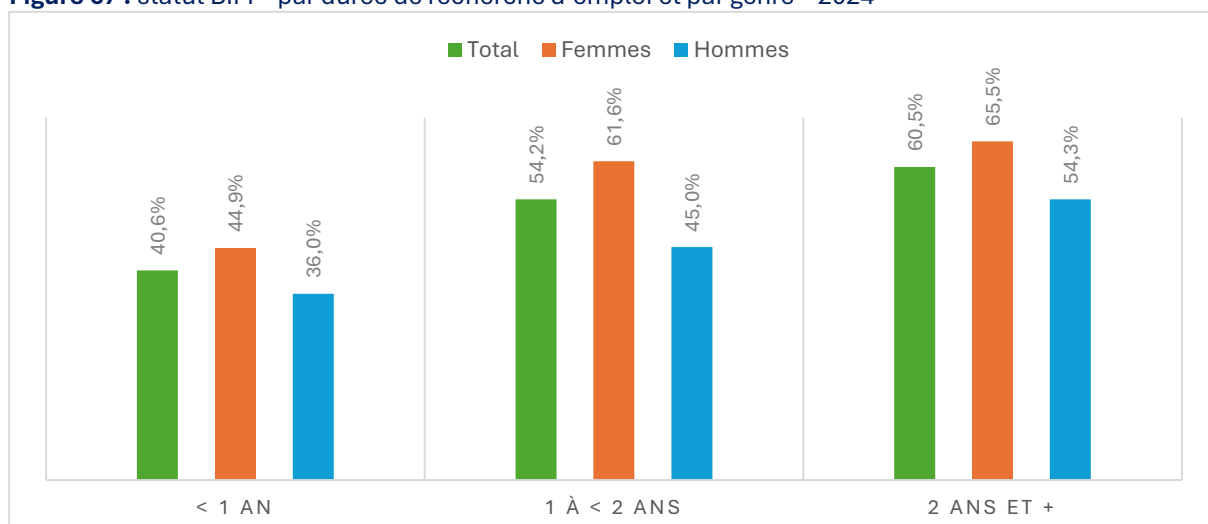
La proportion de CE en formation bénéficiaires de l'intervention majorée (statut BIM) est plus importante pour les CE de longue durée que pour les CE de courte durée. En effet, cela concerne 60,5% des CE [2 ans et +] et 54,2% des CE [1 à < 2 ans], contre seulement 40,6% des CE de courte durée.

Figure 66 : statut BIM – par durée de recherche d'emploi – 2024



Source : Bruxelles Formation, calculs SES

Cette proportion est plus importante pour les femmes que pour les hommes, quelle que ce soit la durée de recherche d'emploi. La différence de genre est cependant plus marquée pour les CE de longue durée que pour les CE de courte durée, et plus particulièrement pour les CE [1 à < 2 ans] : 16,6 pp.

Figure 67 : statut BIM – par durée de recherche d’emploi et par genre – 2024

Source : Bruxelles Formation, calculs SES

CONCLUSION

Les **chercheurs d'emploi de longue durée** représentent **40,0%** des stagiaires en formation en **2024**. Plus précisément, **14,8%** des stagiaires cherchent un emploi **depuis un an jusqu'à moins de deux ans**, tandis que **25,1%** des stagiaires cherchent un emploi **depuis plus de deux ans** (pour des durées variables, allant jusqu'à plus de dix ans pour certains d'entre eux).

Ils constituent un **public particulièrement vulnérable** en raison des difficultés liées à une période prolongée de recherche d'emploi — notamment la stigmatisation sur le marché du travail, qui réduit leurs chances d'embauche — mais aussi du potentiel **cumul** de ces difficultés avec d'autres **facteurs de vulnérabilité**. Cette étude montre que les CE de longue durée sont plus souvent des **femmes** que les CE de courte durée, mais sont également plus **âgés**, plus souvent en situation de **monoparentalité**, bénéficient plus souvent du **statut BIM** et résident plus souvent dans le **croissant pauvre**. Toutes ces caractéristiques de profil correspondent à des difficultés supplémentaires sur le marché de l'emploi, notamment liées aux **inégalités de genre** ou aux **opportunités d'emploi limitées**. Cette accumulation de freins pesant simultanément sur les CE de longue durée en formation peut contribuer à renforcer leur **éloignement du marché de l'emploi** et accroître la **complexité de leur trajectoire professionnelle**.

Dès lors, **l'accès à la formation professionnelle** est essentiel pour ce public, d'autant plus que nous savons aujourd'hui que les CE de longue durée font partie de ceux pour lesquels l'impact de la formation est le plus important. En effet, l'étude d'impact²³ publiée en 2023 montrait que **l'impact positif** de la formation qualifiante sur **l'insertion durable dans l'emploi** augmente avec la durée de la recherche d'emploi. Ainsi, les CE de longue durée qui suivent une formation qualifiante ont une **probabilité plus grande de trouver un emploi**, par rapport aux CE avec les mêmes caractéristiques et n'ayant pas suivi de formation.

Il convient toutefois d'interpréter les résultats avec **prudence**, en raison d'un **possible biais** lié à la méthode de calcul de la durée de recherche d'emploi utilisée dans cette étude. Étant basée sur la durée d'inscription auprès d'un SPE, elle peut être **sous-estimée** pour une partie des stagiaires, notamment dans le cas où ils se seraient inscrits auprès d'un SPE dans le but de suivre une formation. Cette **limite méthodologique** ne remet pas en cause les tendances observées, mais elle invite à une **lecture nuancée** des résultats.

²³ Bruxelles Formation, actiris.brussels et view.brussels, [Analyse de l'impact de la formation qualifiante sur l'insertion en emploi des demandeurs d'emploi bruxellois](#), février 2023.

Néanmoins, la durée de recherche d'emploi demeure un **indicateur essentiel** dans le contexte de la **nouvelle réglementation du chômage** (voir encadré dédié : voir chapitre 1.4.). La restriction de la durée du droit aux allocations ordinaires, désormais **limitée** à une période comprise entre un et deux ans selon le parcours professionnel, concerne directement les **CE de longue durée**. Si tous ne seront pas impactés de la même manière — certains n'étant déjà pas ou plus bénéficiaires des allocations avant la réforme — cette évolution est susceptible d'impacter tout particulièrement les **CE de longue durée en formation**, dont la **majorité** bénéficiait des **allocations de chômage** avant l'entrée en vigueur de la réforme. Au regard des autres caractéristiques de leur profil mises en évidence dans cette analyse (âge, niveau de diplôme, etc.), il est probable que les CE de longue durée en formation doivent se tourner vers les **CPAS** suite à la perte du bénéfice des allocations de chômage.

L'étude du profil des CE de longue durée en formation en 2024 constitue un **point de référence** avant l'application complète de la nouvelle réglementation. Elle offre une première photographie permettant d'alimenter un suivi régulier de ce public. L'objectif est d'assurer un **monitoring de son évolution**, en réalisant une étude similaire après la mise en œuvre de la réforme, afin d'analyser ses effets concrets sur les **profils** des stagiaires et, plus particulièrement, d'identifier les éventuelles **transformations** au sein du public chercheur d'emploi de longue durée. Cette démarche contribuera à **adapter** les dispositifs de formation et d'accompagnement, pour mieux **répondre aux besoins** d'un public dont les difficultés se cumulent et évoluent encore davantage dans un contexte réglementaire en mutation.



www.bruxellesformation.brussels

